



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-sixième session
Rome, 28-29 avril 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE

POUR

LE PROGRAMME DE DIVERSIFICATION RURALE

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTES DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	vi
NOTE DE PRÉSENTATION	vii
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec Maurice	4
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	6
A. Zone du programme et groupe cible	6
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes du sous-programme	6
D. Coûts et financement du programme	10
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	12
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	14
H. Risques	14
I. Impact sur l'environnement	14
J. Aspects novateurs	15
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	15
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	15
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	17



APPENDICES

I.	COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II.	PREVIOUS IFAD LOANS TO MAURITIUS (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À MAURICE)	2
III.	LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV.	COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	7
V.	ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	9
VI.	FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS (ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE)	17

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Roupiés mauriciennes (MUR)
1,00 USD	=	24 MUR
1,00 MUR	=	0,042 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

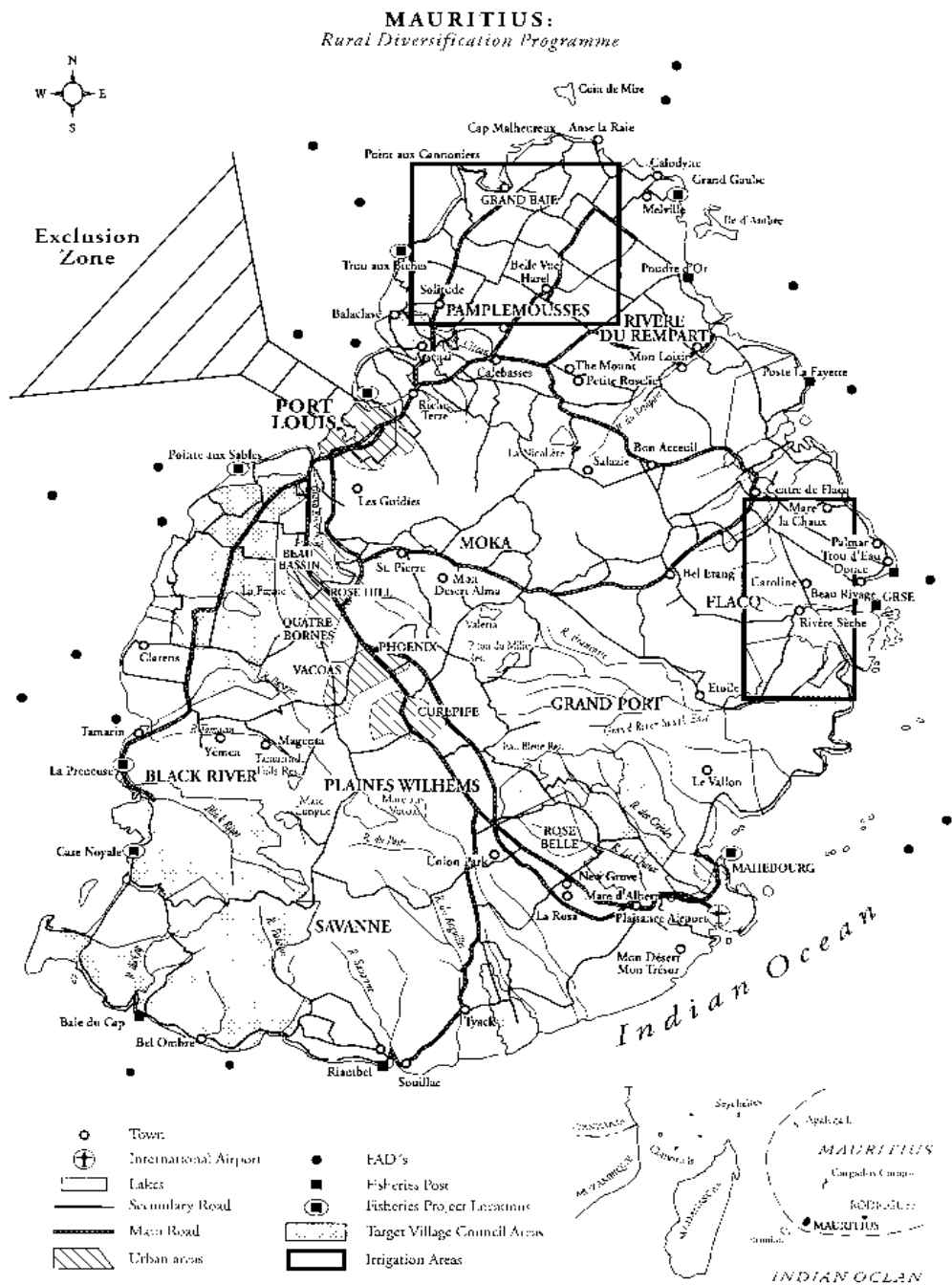
BDM	Banque de développement de Maurice
BSP/ONU	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU
CPP	Comité de pilotage du programme
DCP	Dispositifs de concentration du poisson
MCC	Mutuelle de crédit communautaire
NEB	National Entrepreneurs Bank
NHC	Centre national de l'artisanat
SMIDO	Organisation pour le développement des petites et moyennes entreprises
UCP	Unité de coordination du programme

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE

Année budgétaire

1^{er} juillet - 30 juin

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: Rapport de préévaluation du FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE

PROGRAMME DE DIVERSIFICATION RURALE

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROGRAMME:	FIDA
EMPRUNTEUR:	la République de Maurice
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère des finances (MOF)
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	16,6 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	8,2 millions de DTS (équivalent approximativement à 11,1 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt équivalent à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.
GOVERNEMENT:	4,7 millions de USD
BÉNÉFICIAIRES:	600 000 USD
INTERMÉDIAIRES FINANCIERS:	200 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Il est prévu que 15 180 ménages tireront parti du programme, dont les bénéficiaires directs seront 1 160 familles de petits exploitants agricoles, 1 220 familles de pêcheurs artisanaux et 2 200 familles de micro-entrepreneurs. Les autres 10 600 familles tireront des avantages à la fois directs et indirects des activités du sous-programme de développement communautaire. Les bénéficiaires sont les pauvres et les ménages les plus démunis se situant dans les strates socio-économiques suivantes: chômeurs; petits planteurs; travailleurs ruraux sans terre; pêcheurs; travailleurs non-qualifiés (pour la plupart des femmes); et ménages dirigés par une femme. En règle générale, les pauvres vivent dans des zones rurales et périurbaines défavorisées; ils n'ont guère d'instruction ni de compétences professionnelles et n'ont que peu de possibilités de gagner leur vie en travaillant à leur compte. Le revenu annuel du ménage type de bénéficiaires ne représente que moins de la moitié du revenu moyen des ménages dans le pays, soit environ 2 730 USD par an. En moyenne, les exploitants qui ont recours à l'irrigation possèdent moins d'un hectare de terre cultivable; ils vivent essentiellement dans les régions du nord et de l'est, qui sont les plus pauvres de l'île Maurice.

Pourquoi sont-ils pauvres? Les divers diagnostics participatifs, enquêtes socio-économiques et entretiens avec les groupes visés qui ont eu lieu au cours de l'étape préparatoire indiquent que la pauvreté du groupe cible est essentiellement attribuable aux facteurs suivants: i) insuffisance des services de vulgarisation et manque d'eau d'irrigation pour les cultures vivrières, notamment l'horticulture; ii) surexploitation des bancs de poissons à l'intérieur du récif et manque de possibilités résultant de l'absence de services de crédit, de formation ou d'appui technique, sans lesquels les pêcheurs ne peuvent pêcher en dehors du lagon; iii) inaccessibilité des services financiers pour les ménages les plus pauvres en raison de la rigueur et de la complexité des procédures de prêt de la Banque de développement de Maurice (BDM), lesquelles les ont empêchés de participer à des activités rémunératrices, quelles qu'elles soient; et iv) inadéquation de l'infrastructure socio-économique rurale.

En quoi le programme proposé les aidera-t-il? Le programme devrait accroître le revenu des ménages les plus pauvres qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté: i) en développant les périmètres irrigués et en remettant en état les réseaux d'irrigation détériorés existant dans les régions du nord et de l'est des îles Maurice, permettant ainsi aux agriculteurs de pratiquer au moins deux et parfois trois cultures; ii) en fournissant des prêts, du matériel de pêche, des bateaux et un appui technique aux pêcheurs de manière à leur permettre d'accroître leurs prises hors du lagon; et iii) en favorisant le développement des micro-entreprises et les initiatives de développement communautaire pour permettre aux ménages les plus pauvres d'entreprendre des activités rémunératrices. Les principales initiatives de développement communautaire porteront notamment sur la construction de routes rurales, de ponts, de puits pour l'eau de boisson, etc.

De quelle manière les bénéficiaires participeront-ils au programme? La conception du programme repose entièrement sur une approche induite par la demande, et les bénéficiaires y ont été activement associés à tous les stades. La participation des bénéficiaires est envisagée de la manière suivante: i) activités d'irrigation et de développement communautaire: l'étude de faisabilité initiale sera effectuée par des groupes de manière à évaluer les besoins financiers. Chaque groupe conclura ensuite avec le secteur public ou le secteur privé un accord formel qui précisera les droits et les obligations de toutes les parties au cours des phases de construction et d'exécution. Les groupes pourront ainsi garder la pleine maîtrise des activités proposées; ii) la plupart des activités des micro-entreprises appartiendront en propre aux entrepreneurs concernés, qui recevront l'aide du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant ainsi que de l'organisation non gouvernementale désignée pour obtenir les fonds, la formation et l'assistance technique requis. Les procédures de prêt



en vigueur seront encore simplifiées pour répondre plus particulièrement aux besoins des bénéficiaires ciblés; et iii) des représentants des bénéficiaires seront membres des comités de pilotage du programme (CPP) chargés de chaque sous-programme, ce qui leur permettra de participer à la formulation et à l'examen des programmes de travail et budget annuels.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE
POUR
LE PROGRAMME DE DIVERSIFICATION RURALE

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Maurice d'un montant de 8,2 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,1 millions de USD) à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du Programme de diversification rurale. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en qualité d'institution coopérante du FIDA. Conformément au paragraphe 36 des Principes et critères en matière de prêt du FIDA, il est proposé que le prêt soit accordé à des conditions intermédiaires compte tenu des éléments suivants: i) la croissance économique de ce petit pays insulaire dépend d'une gamme très limitée de produits, qui sont susceptibles de pâtir des chocs exogènes; ii) la volonté de stimuler la diversification de la base économique du pays, en passant de la production de la canne à sucre fortement subventionnée à d'autres activités économiques potentiellement viables; et iii) ce prêt contribuera à alléger le lourd endettement du pays, qui pourra ainsi poursuivre ses efforts en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable, en particulier sur l'île Rodrigues et dans les régions les plus pauvres de l'île Maurice.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. **L'économie.** La République de Maurice se compose de quatre îles principales d'origine volcanique et de climat tropical - Maurice, Rodrigues, Agalega et St. Brandon - situées dans l'océan Indien à quelque 2 400 km à l'est du continent africain. Avec une superficie de 1 865 km² seulement et une population d'environ 1 200 000 habitants, l'île Maurice est la plus grande et la plus peuplée. L'île Rodrigues se situe à 550 km à l'est et compte environ 35 000 habitants pour une superficie de 108 km².
2. Depuis l'accession du pays à l'indépendance, en 1968, l'économie mauricienne a enregistré des résultats remarquables, le taux de croissance annuel se situant en moyenne à 5,6%, résultant en majeure partie des activités du secteur sucrier, de l'industrie, du tourisme et des services financiers. On estime qu'en 1997 le secteur manufacturier a contribué pour environ 25%, le tourisme pour 17,9% et l'agriculture pour 8% au produit intérieur brut. D'après l'enquête effectuée en 1997 sur le budget des ménages, le revenu national moyen par an et par ménage (la taille moyenne du ménage est de 4,4 personnes) est de 5 552 USD, alors que le produit national brut par habitant est de 3 380 USD.
3. Maurice prend néanmoins actuellement un tournant. En dépit des progrès réalisés par le pays au cours des deux dernières décennies, l'économie rencontre actuellement un certain nombre de

¹ Pour de plus amples renseignements, voir l'appendice I.



difficultés qui la rendent vulnérable et soulignent la précarité de son succès, à savoir: i) la forte dépendance du commerce extérieur, étant donné l'insuffisance de la base de ressources (le rapport importation-PIB est d'environ 60%, alors qu'il est de 20% en moyenne pour les pays en développement importateurs de pétrole); ii) la taille réduite de son marché, qui ne permet guère de tirer parti des économies d'échelle; iii) l'accès limité aux marchés internationaux de capitaux; et iv) les gains en devises étant lourdement tributaires du tourisme, le pays est extrêmement vulnérable aux chocs financiers exogènes. Consciente des problèmes particuliers auxquels se heurtent les petits états insulaires, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la communauté internationale dans ses résolutions 47/186 (1992) et 49/100 (1994)) de fournir un appui spécial à ces pays, y compris une aide financière à des conditions de faveur.

4. **Le secteur agricole.** Le secteur agricole. Au cours de son histoire, Maurice n'a jamais atteint l'autosuffisance alimentaire. Le pays importe chaque année environ 150 000 tonnes de riz et de blé (soit 90% des aliments de base), 31 000 tonnes d'huiles et de matières grasses alimentaires et 4 000 tonnes de fruits et légumes frais. La croissance du secteur agricole dépend surtout de la canne à sucre, du fait que ce produit est l'une des principales sources de devises (23%) et de matières premières destinées au secteur manufacturier (33%). La canne à sucre, qui est cultivée tant en zones non irriguées qu'irriguées, représente environ 77 000 ha de la superficie totale cultivée, soit 85 000 hectares.

5. Au cours des dernières années, malgré la prédominance de la canne à sucre, les cultures vivrières, notamment l'horticulture, ont peu à peu progressé, en raison de leur rendement financier relativement élevé. Le potentiel d'accroissement de la production et des rendements de ces cultures sera énorme si des mesures appropriées sont prises pour résoudre les difficultés importantes auxquelles se heurtent les systèmes de production de l'agriculture paysanne, à savoir: i) les rendements des cultures vivrières, de l'horticulture et de la canne à sucre ont diminué de moitié au moins en raison du manque d'eau d'irrigation, dont les effets se font davantage ressentir en périodes de sécheresse ou de pluies irrégulières, la production diminuant alors de 80% ou plus; ii) la capacité institutionnelle insuffisante du Service de recherche et de vulgarisation agricoles du Ministère de l'agriculture n'a pas permis aux petits exploitants d'obtenir les semences à haut rendement, le matériel végétal, les services techniques améliorés et la formation qui leur sont nécessaires pour produire des cultures vivrières, notamment des légumes; et iii) une infrastructure, des équipements et un système d'information insuffisants en matière de commercialisation, qui empêchent les agriculteurs d'obtenir un prix intéressant pour leurs produits et les dissuadent généralement d'investir dans le développement de la production.

6. **La pêche artisanale.** Environ 2 900 pêcheurs artisanaux sont enregistrés sur l'île Maurice et 1 900 sur l'île Rodrigues; ils pêchent à l'intérieur du lagon côtier et le long des extrémités du récif. D'après les estimations, les prises totales tournent autour de 20 000 t, dont 4 000 t proviennent de la pêche artisanale, les recettes annuelles des pêcheurs se situant en moyenne entre 40 000 et 60 000 MUR. Toutefois, tant les taux de prises à l'intérieur du lagon que le revenu des pêcheurs semblent stagner en raison de la surexploitation et de l'appauvrissement des ressources à l'intérieur du récif. La pêche sportive et de loisir, qui fait directement concurrence à la pêche artisanale, fait également peser une contrainte croissante sur le lagon. Conscient de la détérioration des ressources au sein du lagon, le gouvernement a adopté une politique globale ayant pour objet d'encourager les pêcheurs à se déplacer vers d'autres sites hors du lagon et à recourir à des dispositifs de concentration du poisson (DCP). À l'heure actuelle, environ 175 pêcheurs pratiquent la pêche au moyen de ces dispositifs, leurs prises étant estimées au total à 400 tonnes par an, et leur revenu se situant en moyenne autour de 100 000 MUR, soit deux fois le revenu moyen d'un pêcheur. Le gouvernement a demandé au FIDA de l'aider à mettre en place un mécanisme opérationnel adapté lui permettant de fournir des services financiers aux pêcheurs les plus pauvres, en particulier aux femmes, d'assurer la formation et d'établir des pratiques réglementaires et un système de suivi performant.



7. **Les micro-entreprises.** Dans les îles Maurice et Rodrigues, micro-entreprise s'entend d'une petite entreprise locale (de une à trois personnes) exerçant des activités à valeur ajoutée ou liées à des services, y compris des activités commerciales en zones rurales et périurbaines. D'après le recensement de 1992, il y avait à cette date à Maurice environ 41 000 petites entreprises, dont la plupart étaient itinérantes ou mobiles. Ces entreprises contribuaient pour presque 13% au PIB et employaient 24% de la population active. Globalement, l'emploi dans le sous-secteur des micro-entreprises a sensiblement progressé, passant de 12% en 1990 à environ 17% en 1995, essentiellement dans les petites entreprises de service, de vente en boutiques ou sur les marchés (32%), d'artisanat et de divers métiers (36%).

8. D'après l'enquête de diagnostic des besoins effectuée au cours de la phase préparatoire et de la phase préliminaire d'évaluation prospective du programme, les principales difficultés rencontrées dans le sous-secteur des micro-entreprises, en particulier par les groupes cibles du FIDA, sont les suivantes: i) insuffisance de la gestion et du contrôle des finances; ii) manque de différenciation entre les produits, dans la mesure où la production n'est ni orientée sur les préférences des consommateurs ni sur la recherche d'un créneau commercial permettant d'obtenir un prix optimal; iii) insuffisance de l'accès au crédit, en particulier pour les femmes, en raison de la complexité des procédures et de la rigueur des prescriptions relatives aux garanties; iv) inadéquation des techniques de production et manque de compétences et de formation; et v) manque d'information et de promotion commerciales. Malgré ces difficultés, les perspectives d'accroissement des recettes, de création d'emplois et de multiplication des possibilités dans ce sous-secteur sont très bonnes. Pour mettre en valeur un tel potentiel, il faudra: i) réorienter et développer encore le rayon d'action des institutions publiques chargées de promouvoir le sous-secteur des micro-entreprises, notamment l'Organisation pour le développement des petites et moyennes entreprises (SMIDO), le Centre national de l'artisanat (NHC) et le Service des entreprises féminines du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant, pour parvenir à atteindre les familles à faible revenu exerçant des activités dans le cadre de micro-entreprises; ii) développer les services techniques et financiers, à l'intention en particulier des femmes ou des groupes les plus pauvres, en vue d'améliorer la qualité des produits et des services; et iii) créer des liens appropriés avec le secteur privé et les ONG en vue de favoriser la sensibilisation et la prise de conscience, la commercialisation des produits et la promotion du sous-secteur des micro-entreprises.

B. Données d'expérience

9. À ce jour, le Fonds n'a financé qu'un projet d'investissement à Maurice, le Projet de développement de l'agriculture à petite échelle, entré en vigueur en mai 1983 et financé par un prêt du FIDA d'un montant de 5,25 millions de DTS accordé à des conditions intermédiaires. Au moment de la clôture du projet, en 1991, le prêt du FIDA avait été entièrement décaissé.

10. Une mission d'évaluation rétrospective envoyée par le FIDA sur le terrain en juillet 1997 a conclu que le Projet de développement de l'agriculture à petite échelle avait donné de bons résultats du point de vue du développement et avait sensiblement contribué à améliorer le niveau de vie général du groupe cible. La ligne de crédit accordée a servi de catalyseur, favorisant l'octroi de prêts de faible montant pour les activités agricoles et extra-agricoles et faisant apparaître une demande préalablement insatisfaite de petits services financiers, un problème également pris en compte dans le programme proposé. En outre, la ligne de crédit générale accordée dans le cadre du Projet de développement de l'agriculture à petite échelle a permis de créer diverses petites et moyennes entreprises, et a contribué à l'apparition d'une culture de l'entreprise chez les pauvres. S'agissant des interventions futures du FIDA dans le pays, les principales conclusions de l'évaluation rétrospective étaient les suivantes: i) à Maurice, le groupe cible est actuellement présent dans tous les secteurs de l'économie et n'exerce qu'à temps partiel des activités primaires telles que l'agriculture. En



conséquence, toute stratégie future visant à atténuer la pauvreté doit comporter des critères de ciblage spécifiques ainsi qu'un programme d'action ayant pour objet de mettre en place toute une gamme d'activités agricoles et non-agricoles qui permettront aux pauvres de diversifier leur base de production; ii) la pérennité de l'action repose sur la participation active des bénéficiaires à tous les stades du cycle du programme pour assurer que celui-ci tienne spécifiquement compte de leurs besoins, de leurs problèmes et de leurs préférences; iii) le succès de la mise en oeuvre de la composante services financiers ruraux du Projet de développement de l'agriculture à petite échelle dépend de la participation d'ONG qualifiées et d'autres intermédiaires financiers pour compléter et renforcer le travail de la DBM; le crédit doit par ailleurs être fourni sur demande pour la réalisation d'activités financièrement viables; et iv) la mise en place d'un cadre général de suivi et d'évaluation, reposant sur la participation des bénéficiaires, est essentielle. Toutes ces conclusions et recommandations ont été prises en compte au cours de la conception du Programme de diversification rurale proposé, qui aidera le gouvernement à résoudre durablement et d'une manière compatible avec le jeu des forces du marché, les problèmes touchant à l'atténuation de la pauvreté.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec Maurice

11. **Politique nationale de lutte contre la pauvreté de Maurice.** À Maurice, la pauvreté est relative plutôt qu'absolue, et est souvent localisée. Toutefois, elle est manifeste et la répartition des revenus est très inégale, le coefficient de Gini étant de 0,32. La majorité des pauvres et des ménages les plus démunis appartiennent aux groupes suivants: chômeurs, petits planteurs, travailleurs ruraux sans terre, pêcheurs, travailleurs non qualifiés (pour la plupart des femmes) de la zone franche industrielle d'exportation; et ménages dirigés par une femme. D'après une étude récente du gouvernement sur la pauvreté, environ 24% de l'ensemble des ménages de l'île Maurice et 47% de ceux de l'île Rodrigues vivent dans la pauvreté. Le faible niveau des revenus s'explique par l'absence de moyens techniques et d'accès au capital pour entreprendre des activités productives. Sur la base de cette étude, le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre une série de mesures stratégiques pour lutter contre la pauvreté. Il s'agit notamment de: i) diversifier la production actuelle par une stratégie de lutte contre la pauvreté de grande envergure répondant aux besoins exprimés par les pauvres; ii) encourager le développement local, en particulier dans les régions défavorisées sur le plan économique, en fournissant un accès aux moyens de financement, à la gestion et au savoir-faire technique, afin de permettre aux pauvres de parvenir à l'autosuffisance; iii) encourager les micro-entreprises dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche et dans les branches d'activités non-agricoles, et améliorer le rendement de ces activités tant du point de vue du revenu que de la productivité; et iv) élaborer un programme complet pour l'île Rodrigues en créant des infrastructures économiques et sociales et de nouvelles possibilités d'activités productrices de recettes (à l'intention du segment le plus pauvre de la communauté).

12. **Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants.** Depuis l'indépendance, un grand nombre de donateurs, notamment le Overseas Development Administration (Royaume-Uni), la Caisse centrale de coopération économique (France), le Fonds d'aide et de coopération (France) et l'Agence des États-Unis pour le développement international ont appuyé les efforts mis en oeuvre par le gouvernement pour accroître la production agricole en améliorant les petits réseaux d'irrigation. Plus récemment, l'appui fourni par l'Union européenne et la Banque mondiale, dans le cadre du Projet d'irrigation des plaines septentrionales financé par la France, a encore renforcé le sous-secteur de l'irrigation; la capacité technique et gestionnaire de l'Office de l'irrigation a également été renforcée. Dans le cadre du programme proposé, le FIDA est parvenu à un arrangement général avec les donateurs actuels et futurs en ce qui concerne la coopération et la complémentarité, dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté mises en oeuvre par le gouvernement, notamment dans les domaines suivants: i) développement des activités en aval et des composantes techniques destinées aux petits réseaux d'irrigation; ii) renforcement de la capacité des institutions en place pour garantir que les services financiers ruraux soient fournis en temps voulu



aux familles à faible revenu, et iii) amélioration des infrastructures et des équipements de base pour favoriser le développement économique et social de l'île Rodrigues. Compte tenu de ces paramètres généraux, le FIDA collaborera avec l'Union européenne, dans le cadre de l'assistance au programme prévue pour la diversification des cultures et le développement des micro-entreprises à Maurice et pour les activités de développement communautaire et d'appui en faveur de l'environnement à Rodrigues; avec le Gouvernement des États-Unis, dans le cadre de son programme en faveur de la micro-entreprise à Maurice et Rodrigues; avec l'Agence de coopération internationale du Japon, dans le cadre de l'assistance technique fournie pour développer le sous-secteur de la pêche, à Maurice et à Rodrigues; et avec le Royaume-Uni, dans le cadre de l'assistance technique fournie au Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant pour le développement des micro-entreprises.

13. Stratégie de collaboration du FIDA avec Maurice. La stratégie adoptée par le FIDA à Maurice découle de l'expérience opérationnelle du Fonds et des priorités de développement du secteur agricole arrêtées par le gouvernement ainsi que des objectifs de ce dernier en matière de lutte contre la pauvreté (à savoir création d'emplois, diversification de l'agriculture et conservation des ressources naturelles). Dans ce contexte, la stratégie du FIDA se déroule en trois temps. Premièrement, aider le pays à introduire les changements techniques nécessaires et à renforcer la capacité de ses services d'appui dans le secteur des cultures autres que sucrière en vue d'encourager la diversification de la petite agriculture. Deuxièmement, aider le gouvernement à atténuer la pauvreté en zones rurales et périurbaines par des investissements sélectifs dans des secteurs de production essentiels ayant un potentiel de croissance et pouvant avoir un impact économique notable à brève échéance. Troisièmement, aider à formuler une stratégie globale de développement régional pour l'île Rodrigues, comportant toute une série d'initiatives communautaires ayant pour objet d'accroître les revenus des populations pauvres et de leur fournir des possibilités d'emplois.

14. Raison d'être du programme. Compte tenu de la localisation géographique du pays, de l'insuffisance de sa base de ressources naturelles et de la stagnation que connaissent les secteurs de croissance traditionnels, il est nécessaire de transformer la structure de la production et de privilégier désormais un grand nombre de sous-secteurs divers et relativement sous-développés, mais dont le potentiel de croissance est élevé, et qui représentent des secteurs stratégiques pour les pauvres et les groupes défavorisés en améliorant les possibilités économiques qui s'offrent à eux, ainsi que leurs revenus et leur niveau de bien-être. L'assistance fournie par le FIDA et le choix des investissements sont dictés par les considérations ci-après qui tiennent notamment compte des enseignements tirés dans le pays par le passé: i) développement de l'agriculture irriguée - une approche sélective de l'investissement dans la petite irrigation, reposant sur des critères techniques, sociaux et économiques judicieux pour accroître la productivité des terres cultivées par les petits exploitants, et mise en place d'un cadre institutionnel approprié permettant aux agriculteurs d'être à la fois propriétaires et exploitants des réseaux d'irrigation, dont ils assurent l'entretien; ii) développement de la pêche au moyen des techniques DCP - prospection en vue d'étendre la pêche DCP hors du lagon en aidant les pêcheurs à assurer la transition entre la pêche au filet et la pêche DCP, et aider le gouvernement en matière de conservation et d'exploitation durable des ressources halieutiques; iii) services financiers - amélioration de l'accès des familles à faible revenu aux services financiers, en mettant en place des mécanismes et des modalités appropriés d'octroi du crédit pour diverses activités

rémunératrices; et iv) lancement d'initiatives de développement communautaire de manière à créer des infrastructures économiques et sociales durables dans les régions les plus défavorisées des îles Maurice et Rodrigues.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

15. La zone d'intervention du FIDA comprend la totalité de l'île Maurice et de l'île Rodrigues, les critères de ciblage étant les suivants: i) spécification géographique - s'agissant de l'île Maurice, le programme se concentrera sur les régions du nord et de l'est, où les revenus sont inférieurs de 50% et de 30% au revenu national moyen par habitant. Dans ces régions, la taille moyenne de l'exploitation est inférieure à 1 ha, et l'irrigation permettrait d'accroître sensiblement la superficie cultivée. Étant donné cette spécification de nature générale, les activités du sous-programme s'adresseront à 24 villages qui sont considérés comme étant particulièrement défavorisés et n'ont guère bénéficié des activités de développement entreprises par le passé. Un programme global de développement sera mis en oeuvre dans toute l'île Rodrigues; ii) ciblage automatique par le biais des investissements - de petites activités productrices de recettes, telles que pêche, horticulture, aviculture, apiculture, couture, etc. n'intéressant que les ménages les plus pauvres et ceux de la côte, seront financées dans l'ensemble du pays; et iii) critères du groupe cible - l'appui s'adressera aux groupements ou associations communautaires villageoises, par exemple aux ménages dirigés par une femme, aux familles sans terre et aux familles démunies.

16. Au total, 15 180 ménages de l'île Maurice et de l'île Rodrigues devraient bénéficier du programme. La plupart des pauvres sont des petits planteurs de terres marginales, des pêcheurs artisanaux, des chômeurs, des travailleurs ruraux sans terre, des travailleurs non qualifiés (pour la plupart des femmes) et des ménages dirigés par une femme. Tous ces groupes connaissent des difficultés en matière de production, du fait qu'ils ont un accès insuffisant aux ressources financières et aux techniques de production améliorées, un niveau d'instruction médiocre et des compétences professionnelles limitées.

B. Objectifs et portée

17. Le programme a pour objet de stimuler un développement économique durable et diversifié en faveur des ménages à faible revenu, et ce par les moyens suivants: i) en diversifiant et en améliorant les revenus et la base de ressources des ménages pauvres, en particulier de ceux dont les revenus sont faibles; ii) en élaborant des modalités et instruments institutionnels permettant aux pauvres de se prévaloir des nouvelles possibilités économiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des micro-entreprises extra-agricoles; et iii) en améliorant les moyens techniques et les aptitudes commerciales du groupe cible par le biais de la formation et du renforcement des groupements et organisations communautaires, en collaboration étroite avec le secteur privé, les ONG et la société civile.

C. Composantes du sous-programme

18. Le programme répondra à la demande, et visera à satisfaire les propositions viables et réalisables des ménages/des communautés, sur une période de six ans. Ses objectifs seront réalisés par le biais de quatre sous-programmes distincts, ayant directement pour objet d'accroître la production en fonction des possibilités d'investissement dans le développement de l'agriculture irriguée, la micro-entreprise et le microfinancement, le développement de la pêche DCP et les initiatives de développement communautaire.



19. Les sous-programmes sont reliés les uns aux autres dans le cadre d'une stratégie intégrée, à savoir: i) chaque sous-programme s'adresse à un groupe ou à une région spécifique ayant le potentiel de devenir un pôle de croissance; ii) ils répondent tous aux besoins essentiels, aux priorités et aux préférences des bénéficiaires; et iii) ils ont comme caractéristique commune d'associer les bénéficiaires à la prise de décisions et à l'exécution.

Développement de l'agriculture irriguée

20. Dans le cadre de ce sous-programme, cinq activités complémentaires seront financées:

21. **La remise en état et la consolidation d'au moins six réseaux d'irrigation**, couvrant au total une superficie de 250 ha dans les régions du nord et de l'est (Arsenal Litchi, Riche Terre, Belle Mare, Souvenir, Rivière du Rempart), seront financées de manière à accroître la production agricole et à encourager la diversification de l'agriculture, au profit de nouvelles cultures vivrières viables. Seront prévus: i) la réparation et le remplacement des ouvrages de prise d'eau et du matériel d'irrigation de plein champ; ii) l'acquisition de matériel et de moyens de transport (motocyclettes) pour ceux qui sont chargés de l'entretien des pompes et de la surveillance des points d'eau, et l'achat des outils et des pièces de rechange requis pour l'exploitation et l'entretien; iii) la remise en état et la modernisation des ouvrages et structures d'irrigation; et iv) s'agissant du transfert effectif aux agriculteurs des responsabilités en matière de gestion de l'irrigation, une évaluation de la situation et des obstacles, et la formulation d'un cadre juridique.

22. **Création de nouveaux petits périmètres irrigués** (Victoria), sur une superficie totale d'environ 150 ha, dans l'est du pays, en adoptant une approche participative. Environ 300 bénéficiaires seront associés à la conception et à l'exécution de ce sous-programme, s'engageront à participer aux investissements sur le terrain et assumeront la responsabilité de la gestion du réseau. Un groupe de planteurs du réseau de Victoria a déjà présenté une demande formelle à l'Office de l'irrigation en vue de la création d'un périmètre irrigué d'environ 150 ha. La capacité de l'ouvrage de prise d'eau proposé est suffisante pour irriguer une superficie de près de 250 ha. Les investissements proposés pour le réseau de Victoria sont notamment les suivants: i) enquête, conception et préparation des documents d'appels d'offres; ii) construction d'un barrage de distribution sur la Sèche; iii) une station et du matériel de pompage; iv) une canalisation principale d'amenée d'eau de 4 km; v) un réseau de distribution; vi) du matériel d'irrigation de plein champ, y compris canalisations, bouches d'eau, tuyaux et arroseurs-asperseurs portables; vii) des équipements servant à l'épierreage; et viii) les coûts annuels d'exploitation et d'entretien, main-d'oeuvre, énergie et réparations mineures comprises.

23. **Création d'associations d'irrigants**, ou de groupements juridiques équivalents, de manière à permettre aux bénéficiaires d'assumer la pleine responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des réseaux d'irrigation. Il sera fait appel à une ONG spécialisée pour aider à créer et à former les associations d'irrigants, afin d'accroître leur capacité de gestion et d'exécution. Les responsabilités des associations d'irrigants seront les suivantes: i) organiser les agriculteurs en groupements et les aider à élaborer leurs demandes initiales d'assistance technique; ii) effectuer des enquêtes pour évaluer les besoins des agriculteurs; iii) aider les associations d'irrigants à élaborer leurs statuts et s'assurer qu'elles prennent des engagements en ce qui concerne le paiement des redevances dues pour l'eau et le recouvrement des coûts; et iv) organiser, à l'intention des agriculteurs, des programmes de formation par le biais de l'Office de l'irrigation et du Service de recherche et de vulgarisation agricoles sur l'exploitation et l'entretien des réseaux d'irrigation et sur la gestion de l'eau dans les exploitations.



24. **Amélioration de la vulgarisation.** Le programme encouragera la diversification de l'agriculture en renforçant la capacité du Service de recherche et de vulgarisation agricoles, pour que ce dernier puisse jouer un rôle constructif dans la diffusion de paquets technologiques améliorés aux agriculteurs et aux planteurs pratiquant la culture vivrière autre que la canne à sucre. Le Service de recherche et de vulgarisation agricoles a rencontré des problèmes liés au manque de personnel et à la faible envergure de son rayon d'action. Ces problèmes seront résolus de la manière suivante: i) en améliorant les activités de vulgarisation et d'appui technique du Service de recherche et de vulgarisation agricoles, par le déploiement de 12 vulgarisateurs dans les régions du nord; ii) en fournissant des fonds pour renforcer les moyens dont dispose le Centre de démonstration de Mapon en matière d'essais, de vérification et d'évaluation; iii) en étoffant le dispositif d'information, de communication et de diffusion commerciales pour que les producteurs de fruits et de légumes puissent répondre à la demande du marché et obtenir de meilleurs prix à la production; et iv) en fournissant une assistance technique, une formation, du matériel agricole, des véhicules et en couvrant les frais d'exploitation supplémentaires.

25. **Renforcement institutionnel et assistance technique.** Seront prévus: i) la formation du personnel chargé de l'irrigation, des agriculteurs et des associations d'irrigants en matière d'exploitation et de gestion, d'utilisation de l'eau dans les exploitations et de gestion participative de l'irrigation (y compris des visites d'études); ii) une assistance technique à l'intention des agriculteurs, laquelle sera fournie par des bureaux d'étude recrutés dans le pays ou à l'étranger et par des ONG spécialisées dans la gestion de l'eau, la création des associations d'irrigants et la planification et la conception des réseaux d'irrigation; iii) l'élaboration de la législation requise en vue de la création des associations d'irrigants; et iv) le matériel de bureau, les équipements et les véhicules, destinés en particulier à la cellule de recherche et d'enquête de l'unité de planification de l'irrigation, ainsi que les services d'un spécialiste du développement chargé des communications.

Développement de la pêche

26. Ce sous-programme visera à accroître la capacité de gains des pêcheurs artisanaux, tout en atténuant la pression qui s'exerce sur les ressources marines vulnérables du lagon. Tout sera fait pour renforcer les mesures d'incitation financière offertes aux pêcheurs par les pouvoirs publics en échange de leurs licences de pêche au filet à l'intérieur du lagon et de leur participation au nouveau programme. On estime que 45 de ces licences et 97 filets maillants seront ainsi remis aux autorités, moyennant le versement d'indemnités compensatoires à 390 pêcheurs indépendants et à environ 390 membres de coopératives de pêche. Le coût de base total de ce programme d'indemnisation est estimé à 1,04 million de USD. Les principaux éléments du sous-programme de développement de la pêche sont décrits ci-après.

27. **Financement de DCP et de nouveaux navires.** Des fonds sont prévus pour l'achat de 24 nouveaux DCP et le remplacement de 36 dispositifs existants, qui seront progressivement installés autour de Maurice et de Rodrigues sur une période de six ans. Pour permettre aux pêcheurs d'accroître leurs prises, 170 nouveaux navires de pêche (dont 42 pour Rodrigues), entièrement équipés, seront en outre financés par une ligne de crédit du sous-programme de développement de la microfinance. Tous les navires seront construits localement, conformément au cahier des charges établi par les utilisateurs; pour pouvoir bénéficier des prêts, les pêcheurs devront faire une mise de fonds initiale représentant environ 60% des coûts du navire et accepter de contribuer ensuite aux dépenses d'exploitation et de maintenance des DCP.



28. **Renforcement des institutions.** Des dispositions seront prises pour: i) former 440 pêcheurs de Maurice et 126 de Rodrigues aux techniques de pêche à la ligne (pêche à la traîne y compris) autour des DCP, au maniement des navires, à la navigation, etc.; ii) renforcer les moyens dont disposent les services de protection des pêches pour assurer le suivi, la surveillance et l'application des pratiques DCP, dont dépend le succès du sous-programme.

29. **Assistance technique.** Trois études seront financées pour permettre aux autorités d'évaluer l'impact du programme et de trouver de nouvelles activités rentables pour les femmes qui pratiquent la pêche au poulpe dans l'île de Rodrigues. Il s'agira: i) d'une évaluation périodique des effets de la pêche DCP sur les stocks de poisson, les ressources marines, l'environnement et les communautés de pêcheurs concernées; ii) d'une évaluation des débouchés commerciaux potentiels, dans le pays et à l'étranger, pour des espèces de grande valeur marchande, ainsi que des améliorations à apporter aux moyens de traitement, d'entreposage et de débarquement; iii) d'une étude des possibilités de culture de plantes marines à Rodrigues.

Micro-entreprises et microfinancement

30. Ce sous-programme a pour but d'aider à accroître les possibilités d'emploi rémunéré parmi les catégories les plus pauvres de la population, en particulier les femmes, ainsi que de stimuler la productivité et l'efficacité des entreprises/activités à petite échelle actuellement recensées au sein du groupe visé.

31. **Développement de la microfinance.** Des fonds seront fournis pour: i) financer la mise à disposition d'une ligne de crédit par la DBM et la National Entrepreneurs Bank (NEB) à des intermédiaires financiers solvables et bien organisés, notamment des mutuelles de crédit communautaires (MCC), qui rétrocéderont les fonds ainsi prêtés à des clients sélectionnés (particuliers et groupes) pour des activités rémunératrices telles que transformation de denrées alimentaires, confection, boulangerie, fabrication de bijoux et de jouets, pêche selon les techniques DCP, etc.; ii) aider les MCC et le service des entreprises féminines à mettre au point des plans opérationnels de distribution de crédit et à établir un système rationnel de comptabilité, de gestion et de suivi grâce au recrutement d'une ONG internationale expérimentée; iii) renforcer les moyens de gestion technique et financière de la DBM, de la NEB et des MCC pour leur permettre de préparer un plan d'action, d'améliorer leur capacité de supervision, de procéder au recouvrement des prêts et d'assurer le suivi des dossiers; iv) permettre à la DBM et à la NEB de consentir directement des prêts par les circuits habituels. La composante crédit prévoit l'octroi de prêts à court et à long terme selon des critères appropriés. Les taux d'intérêt annuels seront fixés à des niveaux positifs qui seront révisés chaque année par les autorités et le FIDA pour garantir la viabilité du programme.

32. **Développement de la micro-entreprise.** On encouragera les micro-entreprises existantes et le lancement de nouvelles initiatives au moyen d'aides et de services propres à favoriser l'efficacité opérationnelle et la viabilité financière. Les interventions envisagées sont les suivantes: i) renforcement des moyens techniques et des capacités de gestion du service des entreprises féminines pour lui permettre d'offrir des services d'appui personnalisés aux investisseurs potentiels; ii) mise en place d'un programme de soutien décentralisé aux activités du service des entreprises féminines en faveur de la micro-entreprise; iii) recrutement de cinq spécialistes de la création d'entreprises pour travailler sur le terrain avec les équipes existantes de soutien aux familles; iv) formation des bénéficiaires à la conception des produits, ainsi qu'aux techniques de transformation et à la commercialisation des produits de la terre; v) formation des cinq spécialistes de la création d'entreprises, des 55 équipes de soutien aux familles et de 3 000 bénéficiaires dans des domaines répondant à leurs besoins spécifiques, notamment l'analyse commerciale, la production, la

transformation, la comptabilité, le contrôle de qualité, etc.; vi) fourniture d'équipements et de moyens de transport pour le personnel, promotion des produits, assistance technique et financement des charges récurrentes supplémentaires.

Développement communautaire

33. Plusieurs interventions en faveur des communautés seront financées à Maurice et à Rodrigues, comme indiqué ci-dessous.

34. **Renforcement des capacités locales.** Des équipes multisectorielles entreprendront une série de diagnostics participatifs et de travaux de planification dans 60 villages ou groupements communautaires, afin de mettre au point des projets et des programmes d'investissement viables. Un financement forfaitaire est prévu pour: i) la formation aux méthodes de diagnostic participatif des équipes de terrain du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant et du Ministère du développement urbain et rural (40 membres à Maurice et 40 membres à Rodrigues); ii) deux sessions de formation aux méthodes de suivi et d'évaluation participatifs (14 participants); iii) la préparation des manuels de diagnostic participatif et de suivi et évaluation participatifs qui seront ensuite utilisés pour les activités d'évaluation et de suivi sur le terrain; iv) la formation de 300 membres des comités communautaires de mise en oeuvre à Maurice et de 250 à Rodrigues, représentant au total 60 communautés de base; v) la participation et la représentation des organisations locales, des responsables communautaires et des femmes au sein des CPP.

35. Deux fonds d'investissement en faveur du développement communautaire seront créés à Maurice (40,8 millions de MUR) et à Rodrigues (20,0 millions de MUR) pour appuyer les initiatives proposées par les groupes et les communautés dans le cadre des diagnostics participatifs. Ils financeront trois grands types d'investissements: i) des investissements productifs viables, tels que systèmes d'entreposage frigorifique et moyens de traitement après récolte, irrigation collective, vergers, etc.; ii) équipements sociaux, tels que voies de desserte locale, rampes de déchargement du poisson et moyens de commercialisation primaire, investissements pour lesquels les communautés bénéficiaires devront fournir, en espèces ou en nature, au moins 25% du capital initial, en s'engageant à instaurer par la suite un système de droits et de redevances pour financer l'entretien des infrastructures; iii) services de soutien, tels que formation et assistance technique.

Unité de coordination du programme

36. Le programme appuiera la création au sein du Ministère des finances d'une petite unité de coordination du programme (UCP) qui sera placée sous la direction d'un coordonnateur assisté d'un agent financier et d'un agent de suivi recrutés par les autorités. Des crédits sont prévus pour couvrir les dépenses d'exploitation supplémentaires et les salaires des principaux agents, ainsi que le coût d'un véhicule, du matériel de bureau, des logiciels informatiques et d'autres dépenses renouvelables. Une assistance technique est également envisagée pour améliorer les systèmes d'information, de gestion et de suivi, effectuer des études d'impact et procéder au bilan à mi-parcours.

D. Coûts et financement du programme

37. Le coût total du programme, y compris les provisions pour aléas, les droits et les taxes, est estimé à 16,6 millions de USD sur six ans. Les provisions pour aléas d'exécution sont estimées à 400 000 USD (3% des coûts de base) et les provisions pour aléas financiers à 100 000 USD (6% des coûts de base). La fraction du coût à financer en devises est estimée à 5,9 millions de USD (36% des coûts de base), tandis que les droits et taxes représentent l'équivalent de 1,1 million de USD (7% du coût total). Les coûts sont calculés sur la base des prix de juin 1998. Le programme sera financé par

un prêt du FIDA à hauteur de 11,1 millions de USD, complété par les contributions du gouvernement (4,7 millions de USD), des bénéficiaires (600 000 USD) et des intermédiaires financiers (200 000 USD).

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

	Monnaie			% en devises	% des coûts de base
	locale	Devises	Total		
Développement de l'agriculture irriguée	1 977	1 751	3 728	47	25
Développement de la pêche	2 836	1 430	4 266	34	28
Développement de la micro-entreprise et de la microfinance	1 161	1 018	2 179	47	14
Développement communautaire	3 157	784	3 941	20	26
Coordination du programme	671	388	1 059	37	7
Total des coûts de base	9 802	5 372	15 173	35	100
Provisions pour aléas d'exécution	226	203	430	47	3
Provisions pour aléas financiers	644	326	970	34	6
Coût total du programme	10 672	5 900	16 573	36	109

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

38. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) doit fournir un don de 20 000 USD pour la formation en cours d'emploi et le perfectionnement de certains agents du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant qui participeront au programme. En outre, les projets de micro-entreprises devraient être financés par le Fonds d'entraide de l'Ambassade des États-Unis à Maurice ainsi que par le programme de diversification agricole et de développement communautaire envisagé par l'UE. Le développement de la pêche bénéficiera quant à lui d'une assistance technique japonaise. Certaines dépenses budgétaires encourues par les autorités pour le démarrage du programme pourraient être remboursées rétroactivement jusqu'à concurrence de 500 000 USD. Elles concernent principalement: le recrutement des principaux agents, l'achat du gros matériel et des véhicules, et la réalisation d'études comme celle sur la pêche DCP. Enfin, une partie du financement servira à mobiliser une assistance technique à court terme, notamment pour aider les autorités à faire démarrer les activités.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

	FIDA		Bénéficiaires		Intermédiaires financiers		Gouvernement		Total		Devises		Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Développement de l'agriculture irriguée	3 246	78,3	201	4,8	-	-	699	16,9	4 145	25,0	1 942	2 006	197	
Développement de la pêche	2 093	45,8	82	1,8	-	-	2 390	52,4	4 565	27,5	1 541	2 688	335	
Développement de la micro-entreprise et de la microfinance	1 845	76,8	-	-	189	7,9	368	15,3	2 403	14,5	1 133	1 171	98	
Développement communautaire	3 012	70,2	276	6,4	-	-	1 003	23,4	4 292	25,9	852	3 039	401	
Coordination du programme	921	78,8	-	-	-	-	248	21,2	1 168	7,0	432	666	70	
Décaissement total	11 117	67,1	559	3,4	189	1,1	4 708	28,4	16 573	100,0	5 900	9 571	1 101	

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

39. **Passation des marchés.** La passation des marchés de biens et de services financés au titre du programme se fera conformément aux règles du FIDA en la matière. Les biens d'une valeur supérieure à 200 000 USD ainsi que tous les biens ayant trait à l'irrigation seront achetés par voie d'appels d'offres internationaux. Les autres marchés (à l'exception du matériel d'irrigation) d'un montant compris entre 20 000 et 200 000 USD feront l'objet d'appels d'offres locaux, selon des modalités convenant au FIDA et à l'institution coopérante. Les achats de moins de 20 000 USD seront effectués auprès des fournisseurs locaux selon des procédures agréées par le FIDA et l'institution coopérante. Des appels d'offres seront lancés sur le marché local pour les travaux de génie civil. Les dépenses ordinaires supplémentaires, telles que les salaires et indemnités et autres dépenses de fonctionnement, seront effectuées conformément aux procédures administratives en vigueur. Les ONG et les consultants seront recrutés par voie d'appels d'offres internationaux ou locaux, selon les instructions de l'institution coopérante. Les marchés d'un montant estimé à plus de 100 000 USD devront être soumis à l'examen préalable de l'institution coopérante.

40. **Décaissements.** Le prêt du FIDA sera décaissé sur une période de six ans à partir du deuxième semestre de 1999. Tous les décaissements destinés à couvrir des dépenses agréées (à l'exclusion des droits et taxes) au titre du programme se feront sur présentation au FIDA de toutes les pièces justificatives, sauf dans le cas des contrats d'un montant inférieur à 25 000 USD (ou à l'équivalent de cette somme en monnaie locale), qui pourront être accompagnés d'états de dépenses certifiés. Tous les justificatifs devront être tenus à la disposition des missions de supervision et des vérificateurs des comptes.

41. **Comptabilité et vérification des comptes.** Le Ministère des finances ouvrira et tiendra un compte spécial en dollars des États-Unis, crédité d'un montant de 1 million de USD, auprès d'une banque commerciale mauricienne agréée, selon des modalités acceptables par le FIDA. Chaque sous-programme aura son propre compte en monnaie locale de manière à faciliter les décaissements. Les comptes du programme seront soumis chaque année à une vérification externe conduite par le contrôleur général de l'État ou tout autre vérificateur indépendant obtenant l'agrément du FIDA. Les rapports de vérification et les états financiers vérifiés seront soumis au FIDA et à l'institution coopérante dans les six mois suivant la clôture de l'exercice budgétaire.

F. Organisation et gestion

42. **Gestion et coordination.** Le programme a été conçu de manière à être induit par la demande. Son exécution incombera donc en dernier ressort aux bénéficiaires, en collaboration avec les secteurs public et privé et les organisations de la société civile, ONG y compris. Les autorités auront pour tâche de faciliter, réguler, superviser et suivre les activités. Le Ministère des finances jouera un rôle essentiel dans cette optique, car c'est lui qui définira les orientations stratégiques à suivre, tout en assurant une fonction de conseil et de coordination, notamment en ce qui concerne le décaissement de fonds. Le Ministère du développement régional et de la productivité du développement économique lui apportera son aide pour la planification, le suivi et l'évaluation de l'ensemble du programme. Dans toute la mesure du possible, les responsabilités seront décentralisées, chaque ministère ou service administratif étant chargé, sous la direction générale du CPP, de mener à bien les activités correspondant à ses fonctions. Les principaux ministères d'exécution sont le Ministère de l'agriculture, à travers l'Office de l'irrigation et le Service de recherche et de vulgarisation agricoles, le Ministère des pêches et des coopératives, par le biais en particulier du Service de protection des pêches et du Albion Fisheries Research Centre, le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant,



et le Ministère chargé de Rodrigues/administration de l'île de Rodrigues. La DBM et la NEB seront responsables de la rétrocession des crédits pour les micro-entreprises et la pêche DCP, directement et par le canal des intermédiaires financiers.

43. Une petite UCP sera créée au sein du Ministère des finances pour superviser et faciliter la mise en oeuvre du programme et remplir certaines fonctions de suivi. La coordination entre les ministères d'exécution, les services administratifs et les ONG sera assurée par un CPP créé au sein du Ministère du développement régional et de la productivité du développement économique. Doté d'un mandat spécifique, ce comité se composera de représentants des organismes d'exécution, des bénéficiaires et des ONG, ainsi que de plusieurs grands donateurs comme l'UE, les États-Unis, la France, l'Inde, le Japon, le Royaume-Uni et le PNUD afin d'assurer la complémentarité des contributions et d'éviter le chevauchement des aides. Pour faciliter et décentraliser l'exécution, trois équipes de gestion de niveau inférieur - un comité d'exécution des sous-programmes, une unité conjointe d'exécution du programme et une unité de gestion du sous-programme pour Rodrigues - se chargeront plus particulièrement de la mise en oeuvre et de la coordination des activités liées aux micro-entreprises et au développement communautaire.

44. **Participation des bénéficiaires.** Les bénéficiaires ont été étroitement associés à la conception et à la formulation du programme dans le cadre d'ateliers, d'entretiens avec les groupes de référence et de diagnostics participatifs. L'un des aspects essentiels du programme réside dans la mobilisation de la communauté des ONG, tant locales qu'internationales, dans le cadre d'accords avec les différents organismes d'exécution. Les ONG participeront à la formation des groupements communautaires locaux, en particulier les associations d'irrigants, qui pourront ainsi assumer progressivement une plus grande part de responsabilité dans les diverses activités économiques et de développement conçues à leur intention. L'ensemble du programme bénéficiera de l'appui d'un groupe de travail créé à l'échelon central qui constituera le noyau du CPP et comptera parmi ses membres des représentants des bénéficiaires. À cet égard, des dispositions sont prévues dans le cadre du sous-programme de développement communautaire pour la sélection ou l'élection périodique de représentants des groupements, y compris des associations d'irrigants, afin de faciliter la constitution d'associations d'envergure nationale et de renforcer ainsi les moyens d'action dont disposent les ruraux pauvres. La motivation des bénéficiaires se matérialisera par des mises de fonds, ainsi que par des contributions en espèces et en travail aux diverses activités des sous-programmes. Les bénéficiaires assumeront en outre l'intégralité des coûts d'exploitation et de maintenance liés à l'irrigation, à la pêche et aux autres activités rémunératrices.

45. **Suivi et évaluation.** La conception du suivi et de l'évaluation, de même que les méthodes appliquées dans ce domaine, reflètent le caractère participatif du programme. Le système de suivi et d'évaluation participatifs permettra d'évaluer les progrès des sous-programmes aussi bien en termes quantitatifs (intrants, activités et production) qu'en termes qualitatifs (durabilité, renforcement des capacités et transposabilité) aux niveaux des communautés, des prestataires de services et du programme. Confié à la responsabilité des coordonnateurs de sous-programmes, ce système opérera à trois niveaux: les bénéficiaires, le sous-programme et le Ministère du développement régional et de la productivité du développement économique/FIDA/institution coopérante. Chaque coordonnateur de sous-programme, sur les instructions de l'unité de suivi et d'évaluation du Ministère du développement régional, mettra au point des procédures de supervision et de suivi en concertation avec les ministères d'exécution, les prestataires de services et les communautés (comités communautaires de mise en oeuvre, associations d'irrigants, groupements de femmes, etc.). Des rapports de situation et des bilans financiers trimestriels, semestriels et annuels seront établis selon un format convenu par les

responsables des unités de gestion des divers sous-programmes, qui les transmettront à la personne chargée du suivi et de l'évaluation au sein de l'UCP. Un bilan à mi-parcours sera effectué par les autorités et le Ministère des finances, en consultation avec le FIDA/BSP/ONU, à la fin de la troisième année du programme.

G. Justification économique

46. Le taux de rendement interne de l'ensemble du programme (à l'exception du sous-programme de développement communautaire) est estimé à 27% sur 20 ans. Si l'on considère chaque sous-programme individuellement, cela donne un taux d'environ 46%, soit le meilleur rendement, pour les micro-entreprises, 15 à 18% pour l'irrigation selon les techniques utilisées, et 15% pour la pêche DCP.

47. **Avantages et bénéficiaires.** Les avantages directs du programme résideront avant tout dans le supplément de revenu que les petits exploitants, les pêcheurs et les micro-entreprises ciblées tireront de l'accroissement de la production rendue possible par: i) l'extension des zones irriguées et la modernisation des périmètres existants; ii) l'accès aux services financiers pour le développement de la pêche et des micro-entreprises; iii) la bonne utilisation des informations commerciales, les services de gestion et autres prestations communautaires, et le développement des infrastructures. Des analyses financières ont été effectuées pour mesurer l'incidence des investissements et des nouvelles techniques envisagées sur le revenu net des bénéficiaires et s'assurer que le bénéfice net qu'ils en retireront sera suffisant pour les encourager à participer au programme.

48. Quelque 15 180 ménages devraient bénéficier directement au total du programme au stade de plein développement. Cela représente: i) 1 160 petits agriculteurs à Maurice; ii) 390 pêcheurs artisanaux à Maurice et 130 à Rodrigues; iii) 2 200 micro-entreprises (pour la plupart dirigées par des femmes) sur les deux îles; iv) 700 femmes de Rodrigues qui pratiquent actuellement la pêche au poulpe et pourraient participer à la culture de plantes marines si cette activité se révélait techniquement et financièrement viable; v) 6 964 des ménages les plus pauvres recensés dans 24 villages à Maurice et 3 636 ménages à Rodrigues (dans le cadre du sous-programme de développement communautaire).

H. Risques

49. Les risques que présente la mise en oeuvre du programme tiennent surtout à la capacité des organismes concernés de mener à bien les activités des sous-programmes en respectant l'approche participative. Diverses mesures sont prévues pour garantir cette approche: i) participation des organisations, des institutions et des ONG locales; ii) formation des bénéficiaires et création de moyens d'action en vue de renforcer la participation des communautés, de leurs groupes et de leurs institutions; iii) renforcement des institutions locales au moyen de séances de formation et de voyages d'études; iv) formulation des propositions en fonction des besoins et des réactions des communautés; v) coordination à divers niveaux de la structure organisationnelle du programme; vi) renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation. En ce qui concerne la pêche selon les techniques DCP, il est prévu d'effectuer régulièrement des évaluations et des études, outre l'exercice d'une surveillance renforcée, afin de prévenir le risque d'épuisement des ressources halieutiques et de disparition de certains stocks.

I. Impact sur l'environnement

50. **Impact sur l'environnement.** La loi mauricienne relative à l'environnement ne prévoit pas d'études d'impact obligatoires pour les projets de développement de la pêche. Toutefois, un examen préalable effectué au stade de l'évaluation prospective a indiqué que le programme n'aurait aucune incidence majeure sur l'environnement, ce qui dispense donc le FIDA d'avoir à réaliser une étude



d'impact écologique en bonne et due forme. Plusieurs préoccupations d'ordre écologique donneront néanmoins lieu à diverses initiatives pendant l'exécution du programme, à savoir: i) évaluations périodiques des stocks de poisson; ii) quantification du nombre maximum admissible de DCP et détermination de leur espacement; iii) préparation d'une réglementation applicable à la pêche DCP afin d'éviter la surexploitation des ressources; v) mise au point d'un système de suivi permettant d'éviter que les navires financés dans le cadre du programme ne soient utilisés pour la pêche dans le lagon.

J. Aspects novateurs

51. Le programme cherche à réorienter les investissements ruraux réalisés à Maurice. Chaque fois que possible, il encourage les initiatives des groupements ruraux et des ménages pauvres, et il fait jouer aux pouvoirs publics un rôle de soutien et de catalyseur au lieu de concentrer entre leurs mains le pouvoir de décision. Diverses approches novatrices, auxquelles le FIDA a maintenant de plus en plus souvent recours, ont en outre été retenues, notamment: i) réalisation de diagnostics participatifs préalablement à toutes les activités et implication directe des bénéficiaires; ii) participation d'organismes compétents et expérimentés du secteur privé, ainsi que d'ONG locales et internationales pour faciliter le ciblage, la mobilisation des groupes et la mise en oeuvre du programme; iii) conception du développement communautaire et de la microfinance comme deux activités complémentaires pour le transfert des ressources financières et des investissements productifs en faveur des ruraux pauvres; iv) priorité accordée à la promotion de l'entrepreneuriat et des activités commerciales auprès des femmes, en particulier avec l'aide du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant; v) organisation par les associations d'irrigants de l'utilisation de l'eau, ainsi que de l'exploitation et de la maintenance des réseaux, et peut-être aussi de la fourniture d'intrants et de certaines activités de commercialisation; vi) introduction d'un élément de cogestion avec la contribution des pêcheurs à la mise en place, à l'exploitation et à la maintenance des DCP et leur participation aux décisions concernant les plans annuels de pêche et d'aménagement des DCP.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

52. Un accord de prêt entre la République de Maurice et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

53. La République de Maurice est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

54. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

55. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Maurice un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions deux cent mille droits de tirage spéciaux (8 200 000 DTS) venant à échéance le 15 janvier 2019 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 9 avril 1999)

1. Le Gouvernement de la République de Maurice (ci-après dénommé "le Gouvernement") mettra à la disposition de la Banque de développement de Maurice (BDM) et de la National Entrepreneurs Bank (NEB) les fonds du prêt du FIDA pour financer les activités de microcrédit selon les modalités et conditions prévues dans l'accord de prêt. Aux fins des activités de microcrédit, le Gouvernement conclura des accords de prêt subsidiaires avec ces deux banques.

2. Le Gouvernement fera en sorte que le Ministère des finances ouvre puis maintienne dans une banque commerciale agréée par le FIDA un compte de programme en roupies sur lequel il déposera les fonds de contrepartie locaux nécessaires, tels qu'estimés dans le programme de travail et budget annuel (PTBA).

3. Le droit du Gouvernement à prélever des fonds sur le compte du prêt peut être suspendu dès lors que le fait supplémentaire suivant se produit:

Les règlements en matière de crédit de la BDM et/ou de la NEB et/ou des intermédiaires financiers ou une disposition desdits règlements ont été suspendus ou abrogés en tout ou en partie, levé ou amendé de façon à entraver matériellement, de l'avis raisonnable du FIDA, la mise en oeuvre des activités de microcrédit.

4. Le Gouvernement fera en sorte d'établir des arrangements, jugés satisfaisants par le FIDA, avec des sous-traitants locaux ou avec la Sugar Planters Mechanical Pool Corporation pour l'épierrement des terres à mettre en irrigation dans le cadre du programme.

5. Bien que la priorité soit accordée aux pêcheurs enregistrés en ce qui concerne la participation aux activités de pêche avec utilisation de dispositifs de concentration du poisson (DCP) autour de Maurice et de Rodrigues, le Gouvernement veillera à ce que d'autres investisseurs potentiels soient également admis s'ils sont jugés répondre aux critères de sélection.

6. Aux fins des activités de microcrédit, la BDM, la NEB et chaque intermédiaire financier adopteront un règlement en matière de crédit approuvé par le FIDA et l'appliqueront à tous les prêts accordés aux bénéficiaires du programme qui sont financés par le prêt.

7. La BDM, la NEB et chaque intermédiaire financier créeront et maintiendront un fonds renouvelable conformément aux usages de prudence bancaire pour faciliter l'exécution rationnelle et en temps opportun des activités de microcrédit et toutes les recettes nettes provenant des crédits accordés aux bénéficiaires du programme et financés par le prêt au titre du crédit individuel ou collectif seront déposées dans ce fonds renouvelable. La BDM, la NEB et les intermédiaires financiers utiliseront chacun leur fonds renouvelable pour offrir de nouveaux prêts aux bénéficiaires du programme conformément à l'accord de prêt, au moins jusqu'à la date indiquée dans l'accord subsidiaire pertinent, ou, si aucune date n'est indiquée, jusqu'à ce que tous les versements au titre du



service du prêt aient été effectués. Aux fins du présent paragraphe, on entend par “recettes nettes” l’ensemble des remboursements du principal et des versements d’intérêts, déduction faite de coûts raisonnables de fonctionnement et autres frais.

8. Avant ou à la date du début de la mise en oeuvre du programme, le Ministère des finances préparera une liste détaillée d’achats pour le programme et la soumettra au FIDA pour examen, commentaires et approbation.

9. Avant le début de la mise en oeuvre du programme, le Gouvernement fera en sorte que l’Unité de coordination du programme (UCP), le Ministère de l’agriculture, le Ministère des pêches et des coopératives, le Ministère de la femme, de la famille et de l’enfant, la BDM, la NEB et le Ministère de Rodrigues/Administration de l’île Rodrigues ouvrent chacun des comptes de sous-programmes en roupies dans une banque commerciale agréée; le Ministère des finances déposera à l’avance une fois par trimestre dans chacun de ces comptes les fonds du prêt et les fonds de contrepartie alloués dans le PTBA aux composantes que l’organisme titulaire du compte est chargé d’exécuter.

10. Le Gouvernement fera en sorte que toute partie au programme (Ministère des finances, DEB, NEB, Ministère de l’agriculture, Ministère des pêches et des coopératives, Ministère de la femme, de la famille et de l’enfant, Ministère du développement urbain et rural et Ministère de Rodrigues/Administration de l’île Rodrigues) qui doit conclure un accord ou un contrat au nom du Gouvernement pour le présent programme ait reçu les autorisations nécessaires conformément aux lois nationales.

11. Dans l’année suivant la date de l’accord de prêt, le Gouvernement établira une réglementation ou un autre cadre juridique approprié, jugé satisfaisant par le FIDA, dans le contexte des lois en vigueur applicables aux associations (Registration of Associations Act, RL 4/465, 3 janvier 1979) et aux coopératives (Cooperative Societies Act, RL 1/587, 1er décembre 1978). Cette réglementation: i) facilitera l’enregistrement des associations d’irrigants; ii) permettra le transfert des périmètres d’irrigation aux associations d’irrigants; iii) attribuera les droits sur l’eau de ces périmètres aux associations d’irrigants afin que le programme puisse être mis en oeuvre tel qu’il a été conçu et conformément à l’accord de prêt. En outre, le Gouvernement veillera à ce que le cadre juridique susmentionné permette aux associations d’irrigants de conclure des accords juridiques et de prendre d’autres engagements qui auront ensuite force obligatoire pour elles.

12. Au plus tard à la date de prise d’effet du prêt, le Gouvernement fera en sorte de prendre des mesures, jugées satisfaisantes par le FIDA, pour assurer la fourniture régulière et en temps opportun de services de vulgarisation aux irrigants bénéficiant de l’aide du programme, notamment en ce qui concerne la diversification des cultures et il veillera à ce que l’Unité de recherche et de vulgarisation agricole du Ministère de l’agriculture affecte un nombre suffisant d’agents pour desservir les associations d’irrigants déjà établies ou constituées récemment dans les plaines du nord.

13. Le Gouvernement fera en sorte que le dispositif spécial de crédit hors programme de la BDM en faveur des activités de microcrédit ne soit pas appliqué dans la zone du programme; la BDM et la NEB pratiqueront des taux d’intérêt viables dans cette zone.

14. Le Gouvernement fera en sorte que les associations d’irrigants soient constituées conformément à la législation en vigueur et que ces associations se soient engagées à assurer l’exploitation et l’entretien du réseau d’irrigation au niveau du champ pour le compte du programme avant de commencer l’aménagement des périmètres individuels dans le cadre du sous-programme de développement de l’agriculture irriguée.

15. Le Centre de recherches halieutiques d'Albion, qui relève du Ministère des pêches et des coopératives, procédera à une évaluation des ressources halieutiques avec emploi de dispositifs de concentration du poisson en commençant les travaux au premier trimestre de 1999 au plus tard.

16. Dans un délai maximum de trois ans à partir de la date de l'accord de prêt, le Gouvernement promulguera une réglementation régissant l'exploitation et l'utilisation exclusive des DCP dans les cercles intérieurs réservés aux pêcheurs titulaires d'une licence et il prendra des dispositions pour faire appliquer cette réglementation qui comprendra les clauses suivantes:

- i) l'octroi, à tous les pêcheurs enregistrés qui en font la demande, d'autorisations, assorties de conditions jugées acceptables par le FIDA, de pêcher autour d'un DCP;
- ii) des directives pour la pratique de la pêche autour des DCP;
- iii) l'exclusion des pêcheurs sportifs du voisinage immédiat des DCP qui sera réservé exclusivement aux artisans pêcheurs;
- iv) la gestion d'une pêcherie DCP.

17. Avant la fin de la première année suivant la date de prise d'effet, le Gouvernement aura, par le truchement du Ministère des pêches et des coopératives, mis en place un dispositif de suivi, contrôle et surveillance des DCP doté du personnel et de l'équipement voulu, et complété par des mesures d'application efficaces.

18. Le Ministère des finances présentera au FIDA tous les six mois des rapports de suivi et d'évaluation couvrant l'exécution du programme pendant le semestre précédent.

19. Des montants ne dépassant pas au total l'équivalent de 500 000 USD pourront être prélevés sur le compte du prêt pour couvrir des dépenses autorisées concernant les véhicules, les embarcations et l'équipement, l'assistance technique, la formation et les études et les fonds d'investissement pour le développement communautaire, ces dépenses pourront être encourues avant la date de prise d'effet mais après l'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Ces dépenses seront considérées comme des dépenses autorisées à toutes les fins du présent accord.

20. Aucun décaissement ne sera effectué sur les fonds du prêt pour couvrir les dépenses relevant du sous-programme de développement de l'agriculture irriguée tant que:

- i) le Gouvernement n'aura établi et mis en application un barème rationnel de redevances pour l'eau d'irrigation financièrement viable et n'aura adopté une procédure révisée de fixation du prix de l'eau, des redevances des services d'irrigation et des frais d'exploitation et d'entretien;
- ii) lorsque les terres à mettre en irrigation appartiennent à l'État (terres domaniales), le Gouvernement n'aura établi des baux fonciers pour les membres des associations d'irrigants qui participeront aux nouveaux réseaux d'irrigation financés dans le cadre du programme et qui ont demandé à bénéficier de tels baux de façon que les particuliers ou groupes en question puissent jouir de la sécurité d'occupation des terres et entreprendre des améliorations foncières au moins à moyen terme.



21. Aucun décaissement ne sera effectué sur les fonds du prêt pour couvrir des dépenses de la BDM dans le cadre du sous-programme micro-entreprises/microfinancement tant que le Gouvernement n'aura, par le truchement du Ministère des finances, conclu avec ladite banque un accord subsidiaire régissant le déroulement et l'administration des activités de microcrédit de la BDM, ledit accord subsidiaire étant jugé acceptable par le FIDA; la signature et l'application dudit accord par la BDM et le Gouvernement n'auront été dûment autorisés ou ratifiés conformément à toutes les procédures administratives et institutionnelles applicables et le Gouvernement n'aura présenté un avis juridique, jugé satisfaisant par le FIDA, attestant que l'accord subsidiaire avec la BDM a juridiquement valeur contraignante et qu'il a été convenablement signé et approuvé/ratifié.

22. Aucun décaissement ne sera effectué sur les fonds du prêt pour couvrir des dépenses engagées par la NEB dans le cadre du sous-programme micro-entreprises/microfinancement tant:

- i) que la NEB n'aura été dûment constituée conformément aux lois nationales et que le Gouvernement n'aura présenté des documents (notamment les statuts/certificats de constitution de société, règlements, etc. de la NEB, cette liste n'étant pas exhaustive) qui démontrent à la satisfaction du FIDA que la NEB est en mesure de diriger les activités de microcrédit selon les besoins du programme;
- ii) que le Gouvernement n'aura conclu, par le truchement du Ministère des finances, l'accord subsidiaire avec la NEB régissant le déroulement et l'administration des activités de microcrédit par la NEB, ledit accord subsidiaire étant jugé acceptable par le FIDA; que la signature et l'application dudit accord par la NEB et le Gouvernement n'auront été dûment autorisées ou ratifiées conformément à toutes les procédures administratives et institutionnelles applicables et que le Gouvernement n'aura présenté un avis juridique, jugé satisfaisant par le FIDA, attestant que ledit accord subsidiaire a juridiquement valeur contraignante et qu'il a été convenablement signé et approuvé/ratifié.

23. Aucun décaissement ne sera effectué sur les fonds du prêt pour couvrir des dépenses relevant du sous-programme de développement communautaire pour Maurice et Rodrigues tant que le Gouvernement n'aura établi et soumis au FIDA pour examen et approbation des directives et critères détaillés d'évaluation et d'approbation des initiatives à assise communautaire. Ces critères seront fondés sur une appréciation de la viabilité et de la faisabilité sociale, technique et financière des propositions.

24. Aucun décaissement ne sera effectué sur les fonds du prêt pour couvrir des dépenses relevant du sous-programme de développement communautaire pour Maurice et Rodrigues, les fonds d'investissement en faveur du développement communautaire, en vue de versements ou de crédits à terme en faveur d'améliorations ou d'activités foncières, tant que le Gouvernement n'aura, par le truchement de l'administration de l'île Rodrigues, accordé des baux aux particuliers appartenant aux groupes communautaires qui en auront fait la demande.

25. La prise d'effet de l'accord de prêt est subordonnée aux conditions additionnelles suivantes:

- a) le Gouvernement a nommé un coordonnateur de programme agréé par le FIDA;
- b) le Gouvernement a établi l'UCP auprès du Ministère des finances;
- c) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial et le compte de programme;



- d) le Gouvernement a constitué le comité de pilotage du programme, dont la composition et le mandat sont jugés satisfaisants par le FIDA;
- e) le Ministère des finances a soumis au FIDA, qui l'a approuvé, le manuel d'exécution du programme;
- f) l'accord de prêt a été dûment signé et la signature et l'application dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées conformément à toutes les procédures administratives applicables;
- g) le Gouvernement a communiqué au FIDA un avis juridique favorable émis par le Procureur général ou un autre conseiller juridique du Gouvernement agréé par le FIDA, dont la forme et le fond ont été jugés acceptables par le FIDA.



COUNTRY DATA MAURITIUS

Land area (km² thousand) 1995 1/	2	GNP per capita (USD) 1995 2/	3 380
Total population (million) 1996 1/	1	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-96 2/	3.6
Population density (people per km²) 1996 1/	560	Average annual rate of inflation, 1990-96 2/	6.5
Local currency	Mauritian Rupee (MUR)	Exchange rate: USD 1 =	MUR 24
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-96 1/	1.0	GDP (USD million) 1996 1/	4 292
Crude birth rate (per thousand people) 1996 1/	18	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	6.2
Crude death rate (per thousand people) 1996 1/	7	1990-96	5.0
Infant mortality rate (per thousand live births) 1996 1/	17	Sectoral distribution of GDP, 1996 1/	
Life expectancy at birth (years) 1996 1/	71	% agriculture	9.7
Number of rural poor (million) 1/	n.a.	% industry	32.1
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	23.3
Total labour force (million) 1996 1/	0	% services	58.2
Female labour force as % of total, 1996 1/	31.8	Consumption, 1996 1/	
Education		General government consumption (as % of GDP)	9.8
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1995 1/	107.0	Private consumption (as % of GDP)	68.3
Adult literacy rate (% of total population) 1995 3/	82.9	Gross domestic savings (as % of GDP)	21.9
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1995 3/	2 886	Merchandise exports, 1996 1/	1 699
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1995 3/	91	Merchandise imports, 1996 1/	2 255
Prevalence of child malnutrition (% of children under 5) 1990-96 1/	15.0	Balance of merchandise trade	- 556
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-95 1/	3.4	before official transfers, 1996 1/	- 106
Physicians (per thousand people) 1994 1/	0.8	after official transfers, 1996 1/	17
Percentage population without access to safe water 1990-96 3/	2	Foreign direct investment, 1996 1/	37
Percentage population without access to health services 1990-95 3/	0	Government Finance	
Percentage population without access to sanitation 1990-96 3/	0	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1995 1/	-1.2
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1995 1/	22.6
Food imports as percentage of total merchandise imports 1996 1/	16.4	Total external debt (USD million) 1996 1/	1 818
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1994-96 1/	3 037	Present value of debt (as % of GNP) 1996 1/	45.1
Food production index (1989-91=100) 1994-96 1/	104	Total debt service (% of exports of goods and services) 1996 1/	7.2
Land Use		Nominal lending rate of banks, 1996 1/	20.8
Agricultural land as % of total land area, 1994 4/	55.7	Nominal deposit rate of banks, 1996 1/	10.8
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	0		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	5.9		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	17.0		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 1998

2/ Human Development Report, UNDP, 1998

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1998

4/ World Bank, *The World Development Indicators CD-ROM*, 1998

PREVIOUS IFAD LOANS TO MAURITIUS

Project Name	Loan No	Cooperating Institution	Appraisal	Board Approval	Agreement	Loan Effectiveness	Original Closing Date	Times Extended	Extended Closing Date	Total Project costs at Appraisal	IFAD Loan	Borrowers Contribution	Beneficiary Contribution	Loan Disbursement Rate
Small-Scale Agricultural Development Project	078-MT	IDA	March 1981	Dec 1981	July 1982	May 1983	June 1987	2	Dec 1991	(mill.USD) 8.71	(mil USD) 6.3	(mil USD) 1.7	(mil USD) 0.7	100%





LOGICAL FRAMEWORK



APPENDIX III

OVERALL OBJECTIVE	Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions and Risks
<p>PURPOSE (general objective)</p>	<p>To enable them to diversify and improve the magnitude and reliability of household incomes derived from agriculture, micro-enterprises and fisheries activities</p> <p>1. Irrigated Agriculture 1.1 Improvement in the magnitude and reliability of 1160 farm households incomes through improved agricultural productivity and output;</p> <p>1.2 Rehabilitation of 250 ha and development of 150 ha of new irrigated land using demand driven participatory approaches;</p> <p>1.3 Enhanced institutional capacities and capabilities of government staff and farmers to jointly design, plan, implement and operate and maintain small-scale irrigation schemes.</p> <p>2. Micro-enterprise & Micro-finance Development</p> <p>2.1 Enhance low-skill/low income women's capacities to generate self-employment based income;</p> <p>2.2 Build up technical and management capacities in the MWF/WCD Women Entrepreneur Unit and Field Support Teams to provide technical and business services to the target group</p> <p>2.2 Boost the long-term profitability and growth of about 2200 existing and new rural micro-enterprises and;</p> <p>2.3 Expand the outreach and delivery of rural micro-financial services to the target groups.</p> <p>3. FAD Fisheries</p> <p>3.1 Reduce pressure on Mauritius's lagoon fishing resources;</p> <p>3.2 Improve the incomes of some 390 fisherfolks and 130 fisherfolks in Mauritius and Rodrigues and;</p> <p>3.3 Launch feasibility study of seaweed to improve the incomes of Rodriguan women presently involved in octopus fishery</p> <p>4. Participatory Community Development- Rodrigues</p> <p>4.1 Improve the livelihoods of about 60 rural communities through appropriate, viable and sustainable community micro-investments in economic and social infrastructure and group initiatives</p> <p>4.2 Enhance the technical and managerial capacities of the Ministry of Rodrigues/Island Administration, local NGOs and communities to plan and implement participatory, community-based development activities.</p> <p>5 Participatory Community Development- Mauritius</p> <p>5.1 Improve the livelihoods of marginalized communities in Mauritius through support of appropriate, viable and sustainable micro-investments in socio-economic infrastructure and group initiatives;</p> <p>5.2 Enhance the technical and managerial capacities of the MWF/WCD, MJRD, NGOs and communities to plan and implement participatory, community-based development activities.</p>	<p>Measures of household income/consumption desegregated by income/target group</p> <p>1.1 Farm production surveys; 1.1 Household income - expenditure surveys;</p> <p>1.2 Nos. of schemes & ha consolidated & Nos. of new schemes & ha developed;</p> <p>1.3 Nos. of registered and operating WUAs with bank accounts;</p> <p>1.3 Nos. of IA staff trained in participatory approaches;</p> <p>1.3 Nos. of scheme management responsibilities transferred to WUAs</p> <p>2.1 Household income - expenditure studies;</p> <p>2.1 Micro-enterprise production surveys;</p> <p>2.1 Nos. of training programmes developed & implemented;</p> <p>2.2 Household income - expenditure studies</p> <p>2.2 Micro-enterprise production surveys;</p> <p>2.2 Nos. of training programmes developed & implemented;</p> <p>2.3 Growth of savings & loan portfolios;</p> <p>2.3 Portfolio performance;</p> <p>2.3 Operating efficiency ratio</p> <p>3.1 Nos. of fisherfolk relocated to FAD fishery;</p> <p>3.1 Nos. of compensation packages extended;</p> <p>3.1 Nos. of FADs made and positioned;</p> <p>3.2 Nos. of fisherfolk trained in FAD fishery;</p> <p>3.3 Nos. of fisher women adopting alternative employment opportunities.</p> <p>4.1 Nos. of completed community micro-projects;</p> <p>4.1 Nos. of CICs established;</p> <p>4.1 Functional O&M arrangements;</p> <p>4.2 Nos. of training programmes developed & implemented;</p> <p>4.2 Nos. of staff, beneficiaries and NGO staff trained</p> <p>4.2 Functional Management & financial management arrangements.</p> <p>5.1 Nos. of completed community projects;</p> <p>5.1 Nos. of CICs established;</p> <p>5.1 Functional O&M arrangements</p> <p>5.2 Nos. of training programmes developed & implemented;</p> <p>5.2 Functional management capacities; organisational, financial management</p>	<p>Periodic Income-Expenditure Surveys</p> <p>1.1 Contact farmer monitoring;</p> <p>1.1 Household income - expenditure surveys;</p> <p>1.2 Scheme surveys;</p> <p>1.3 Sub-Programme progress reports;</p> <p>1.3 Supervision reports; Mid-Term Review; Programme completion report;</p> <p>2.1 Household income - expenditure surveys;</p> <p>2.1 Contact micro-entrepreneur monitoring; 2.1 Supervision reports, MTR report, Programme completion report;</p> <p>2.2. Programme Progress reports, Supervision reports;</p> <p>2.3. CCU financial reports, DBM Progress reports, Supervision reports.</p> <p>3.1 Programme progress reports, supervision reports, MTR report;</p> <p>3.2 Programme progress reports, supervision reports, MTR report.</p> <p>3.3 Contact fisher women monitoring, Programme progress reports, supervision reports, MTR report.</p> <p>4 Programme progress reports, Participatory Impact Evaluations, Local Planning Information System, Supervision reports; MTR report.</p> <p>5. Programme progress reports, Participatory Impact Evaluations, Local Planning Information System, Supervision reports; MTR report</p>	<p>(Goal to Supergoal) Favourable macro-economic environment continues</p> <p>(Purpose to Development objective) Programme outputs will raise productivity and increase beneficiaries incomes. Continued Government commitment to participatory demand-led irrigation development. Smallholders willingness to contribute to O&M and de-rocking costs. Smallholders accept WUA concept & O&M responsibility. Institutional legal framework for WUA developed. Continued preferential sugar protocol. Application of positive interest rates. Implementation not constrained by inadequate staff performance. Implementation performance not constrained by administrative restructuring. Micro-project identification conducted according to transparent criteria.</p>

	Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of verification	Critical Assumptions and Risks
OUTPUTS	<p>1. Irrigation & Agricultural Diversification 1.1 Some 250 ha of small irrigation schemes rehabilitated/modernized; 1.2 Some 150 ha of new small-scale irrigation schemes developed; 1.3 Up to eight WUAs established, and their management and organizational skills improved; 1.4 Reliable and increased irrigation water provided; 1.5 Irrigated agricultural and horticultural production improved; 1.6 Crop intensities and yields of cane and vegetables increased; 1.7 Farmers' and support staff's farm management skills improved; 1.8 Managerial and technical capacities of IA and AREU staff to implement participatory small-scale irrigation schemes improved; 1.9 Programme management systems and coordination mechanisms developed.</p> <p>2. Microenterprise & Microfinance Development 2.1 Working and investment capital provided and the skills of microentrepreneurs improved, 2.2. Complementary income-generating skills training provided; 2.3 Provision of marketing services to new microentrepreneurs; 2.4 Operational framework and procedures for CCUs developed; 2.5 Operational framework and procedures for FIs developed; 2.6 Credit provided; 2.7 Programme management systems and coordination mechanisms developed.</p> <p>3. FAD Fisheries 3.1 Compensation plan packages provided; 3.2 60 FADs positioned over the six-year period; 3.3 171 new fishing boats financed and operational 3.4 FAD fishing training programmes conducted; 3.5 Programme management systems and coordination mechanisms developed.</p> <p>4. Participatory Community Development 4.1 Community development funds financial investment facility established; 4.2 Financial training facility established; 4.3 Training programmes for NGOs and beneficiaries conducted; 4.4 Enabling environment for community development at grass-roots level developed; 4.5 Programme management systems and coordination mechanisms developed</p>	1.1 No. of WUAs established; No. of farmers trained; 1.2 No. of completed schemes; 1.3 No. of WUAs having assumed full responsibility for O&M; 1.4 Volume of water received; 1.5 Cropping intensities; 1.6 Farm production levels; 1.7 No. of training sessions compared to AWP targets; 1.8 On-schedule implementation of AWP/Bs 1.9 MIS established, AWP/B and reporting documentation timely prepared. 2.1 No. of training programmes developed and implemented compared to AWP targets; 2.2 On-schedule provision of educational and marketing services; 2.3 On-schedule provision of marketing outlets; 2.4 Operations procedures and systems prepared and distributed; 2.5 On-schedule opening of account; disbursement rates; 2.6 On-schedule opening of account; 2.6 Disbursement rates; 2.7 On-schedule implementation of AWP/Bs; 2.7 MIS established, AWP/B and reporting documentation timely prepared. 3.1 No. of compensation packages provided compared to AWP targets; 3.1 Loan repayment rates; 3.2 No. of positioned FADs 3.3 No. of training sessions conducted compared to AWP targets; 3.4 On-schedule implementation of AWP/Bs; 3.4 MIS established, AWP/B and reporting documentation timely prepared. 4.1 On-schedule opening of account and disbursement rate; 4.2 On-schedule opening of account and disbursement rates; 4.3 No. of training programmes developed vs. AWP targets; 4.3 No. of training sessions conducted vs. AWP targets; 4.4 Degree of involvement of beneficiaries and no. of new comm. initiatives implemented; 4.5 On-schedule implementation of AWP/Bs; 4.5 MIS established, AWP/B and reporting documentation timely prepared.	1.1 Progress reports, supervision report, mid-term review (MTR) report, programme completion report; 1.2 Progress reports, supervision report, MTR report, programme completion report; 1.3 Progress reports, supervision reports, MTR report, programme completion report 1.5 - Six Farm production surveys 1.7 - Nine progress reports, supervision report, MTR report, programme completion report; 2.1 - 2.3 Programme progress reports, supervision report & MTR report, programme completion report; 2.4 Receipt of manuals; 2.5 - 2.7 Programme progress reports, Supervision report & MTR report, programme completion report; 3.1- 3.4 Programme progress reports, supervision report & MTR report, programme completion report; 4.1 Supervision report 4.2 Supervision report 4.3-4.5 Project progress reports, supervision report & MTR report, participatory impact evaluations, microproject completion reports.	Outputs to Development Objective) Farmers motivated to form WUAs. Farmers adopt demonstrated technologies. Beneficiary demand signals are transmitted uninterrupted. Marketing potential for small-scale enterprises continues to strengthen Continued demand for credit facilities. Timely procurement of goods and services. Continued demand for community development.

ACTIVITIES	Narrative summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of verification	Critical Assumptions and Risks
	<p>1.A Irrigation Development</p> <p>1.1 Farmer needs assessment; 1.2 Community mobilization and sensitization; 1.3 Formation of WUAs; 1.4 Scheme identification survey; 1.5 Design; 1.6 Planning; 1.7 Preparation of cost estimates; 1.8 Construction; 1.9 Training of WUAs.</p> <p>1.B Agricultural Diversification & Intensification</p> <p>1.1 Strengthening of FSC & AREU' s human resources; 1.2 Training in management of groups; 1.3 Technical training; 1.4 On-farm trails; 1.5 Line of credit: (a) de-rocking and (b) in-field irrigation equipment; 1.6 Programme management and coordination.</p> <p>2. Microenterprise Support</p> <p>2.1 Strengthening of MACOSCLE and credit union system; 2.2 Development of informal group network; 2.3 Educational support to informal groups; 2.4 Establish community credit union fund; 2.5 Establish fund for credit to women and microentrepreneur groups; 2.6 Programme management and coordination.</p> <p>3. Development of FAD Fishing</p> <p>3.1 Awareness campaign; 3.2 Training of trainers; 3.3 Monitored fishing; 3.4 Institutional strengthening of Fisheries Protection Service (FPS); 3.5 Provide credit line; 3.6 Surveillance and monitoring by FPS; 3.5 Programme management and coordination.</p> <p>4. Community Development</p> <p>4.1 Inception workshop; 4.2 Baseline survey; 4.3 Establishment of local planning information system; 4.4 Strengthening of stakeholder human resources; 4.5 Promotion, sensitization and mobilization of communities; 4.6 Identification of projects; 4.7 Formulation and design; 4.8 Appraisal and funding; 4.9 Training of community management committees; 4.10 Programme management and coordination; 4.11 Participatory impact evaluations; 4.12 Annual review workshops; 4.13 Microproject completion evaluations.</p> <p>5. Overall Programme Management & Coordination</p> <p>Coordination and strategic policy guidance; Continuous M&E.</p>	<p>1 - 5 Activities undertaken according to project implementation plan and AWP/B</p> <p>1 - 5 Timely submission of: AWP/B, withdrawal applications, progress reports, audit reports and procurement documentation.</p>	<p>AWP/B, quarterly, semi-annual and annual progress reports, supervision mission reports, MTR report</p>	<p>Government staff committed to participatory demand-led implementation approach</p>

	Narrative summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of verification	Critical Assumptions and Risks
INPUTS	<p>1. Irrigated Agriculture Development-USD 3 728 000 (25% of base cost) Funds for vehicles & motorcycles Funds for construction & office equipment Funds for technical assistance Funds for recurrent expenses Funds for training of IA and AREU staff Funds for training of WUA managing committee members</p> <p>2. Microenterprise & Microfinance Development-USD 2 179 000 (15% of base cost) Funds for vehicle & motorcycles Funds for office equipment Funds for credit for women entrepreneurs Funds for technical assistance Funds for recurrent expenses Funds for training of DBM staff Funds for training of CCU managing committee members</p> <p>3. Development of FAD Fisheries USD 4.158,000 (28%) Funds for vehicle & motorcycles Funds for fishing & office equipment Funds for technical assistance Funds for recurrent expenses Funds for training of MOFC staff Funds for training of trainers</p> <p>4. Participatory Community Development: Rodrigues & Mauritius- USD 3 691 000 (25%) Funds to finance microprojects Funds for complementary technical assistance and support to microprojects Funds for vehicles and motorcycles Funds for office equipment Funds for operating costs Funds for training of NGOs Funds for training of CICs Funds for local planning information system Funds for annual review workshops Funds for two participatory impact evaluations Funds for completion evaluations</p> <p>Programme Coordination & Institutional Support-USD 969 000 (7%) Funds for technical assistance Funds for M&E system</p> <p>TOTAL BASELINE PROJECT COST: USD 14 725 000</p>	<p>Quantities procured and utilized Quantities procured and utilized No. of man months completed Amount of funds No. of days spent in field No. of training courses completed No. of training courses completed</p> <p>Quantities procured and utilized Quantities procured and utilized No. of man months completed Amount of funds No. of training courses completed</p> <p>Quantities procured and utilized Quantities procured and utilized No. of man months completed Amount of funds No. of days spent at sea No. of training courses completed No. of training courses completed</p> <p>Quantities procured and utilized Quantities procured and utilized Amount of funds No. of training courses completed No. of training courses completed Local planning information system Baseline survey No. of review workshops No. of completed PIEs report No. of evaluations No. of man months completed M&E system</p>	<p>AWP/B, quarterly, semi-annual & annual progress reports, supervision mission reports, MTR report</p>	<p>Timely procurement of goods and services</p> <p>Government commitment to demand-led development</p> <p>Timely government and beneficiary counterpart funding</p>

COSTS AND FINANCING

Expenditure Accounts Programme Cost Summary

	(MUR '000)					(USD '000)				
	Local	Foreign	Total	%	% Total	Local	Foreign	Total	%	% Total
				Foreign Exchange	Base Costs				Foreign Exchange	Base Costs
I. Investment Costs										
A. Civil Works										
1. Irrigation civil works	13 403	4 468	17 871	25	5	545	182	727	25	5
2. Office building	2 884	1 236	4 120	30	1	117	50	168	30	1
Subtotal Civil Works	16 287	5 704	21 991	26	6	662	232	894	26	6
B. Vehicles and Equipment										
1. Vehicle	1 721	4 654	6 376	73	2	70	189	259	73	2
2. Boats	9 415	17 485	26 901	65	7	383	711	1 094	65	7
3. Irrigation equipment	7 416	22 248	29 664	75	8	302	905	1 206	75	8
4. Other equipment and material	1 950	10 630	12 579	85	3	79	432	511	85	3
Subtotal Vehicles and Equipment	20 502	55 017	75 520	73	20	834	2 237	3 070	73	20
C. TA, Training and Studies										
1. Technical Assistance										
International	2 160	15 277	17 437	88	5	90	621	711	87	5
National	13 704	36	13 740	-	4	557	1	559	-	4
Subtotal Technical Assistance	15 864	15 313	31 177	49	8	647	623	1 270	49	8
2. Training	21 100	9 497	30 597	31	8	858	386	1 244	31	8
3. Studies and support services	16 402	16 828	33 230	51	9	667	684	1 351	51	9
Subtotal TA, Training and Studies	53 366	41 638	95 004	44	25	2 172	1 693	3 865	44	25
D. Funds										
1. Community investments	50 099	12 525	62 624	20	17	2 037	509	2 546	20	17
2. Fishing licence surrender	38 249	-	38 249	-	10	1 555	-	1 555	-	10
3. Credit	14 068	9 035	23 103	39	6	572	367	939	39	6
Subtotal Funds	102 416	21 560	123 976	17	33	4 164	877	5 040	17	33
Total Investment Costs	192 571	123 919	316 490	39	85	7 831	5 038	12 869	39	85
II. Recurrent Costs										
A. Staff Salaries	32 655	124	32 779	-	9	1 328	5	1 333	-	9
B. Operation and maintenance	15 814	8 085	23 899	34	6	643	329	972	34	6
Total Recurrent Costs	48 469	8 209	56 678	14	15	1 971	334	2 304	14	15
	241 040	132 128	373 168	35	100	9 802	5 372	15 173	35	100
Physical contingencies	5 571	4 997	10 568	47	3	226	203	430	47	3
Price contingencies	47 494	24 009	71 504	34	19	644	326	970	34	6
	294 105	161 134	455 239	35	122	10 672	5 900	16 573	36	109





Disbursement Accounts by Financiers

(USD '000)

	IFAD		Beneficiaries		Financial Intermediaries		Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties and Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Civil Works	896	91.4	19	2.0	-	-	65	6.6	980	5.9	254	684	42
B. Vehicles, Boats and Equipment													
1. Vehicles	194	73.0	-	-	-	-	72	27.0	266	1.6	194	-	72
2. Boats	1 028	90.0	-	-	-	-	114	10.0	1 142	6.9	743	286	114
3. Equipment	1 751	93.0	39	2.0	-	-	94	5.0	1 884	11.4	1 464	326	94
Subtotal Vehicles & Equipment	2 974	90.3	39	1.2	-	-	280	8.5	3 292	19.9	2 401	611	280
C. Technical Assistance, Training & Studies													
1. Technical Assistance (TA)													
International TA	778	100.0	-	-	-	-	-	-	778	4.7	688	90	-
Local TA	560	90.0	-	-	-	-	62	10.0	622	3.8	2	558	62
Subtotal Technical Assistance (TA)	1 337	95.6	-	-	-	-	62	4.4	1 399	8.4	689	648	62
2. Training	850	62.3	-	-	-	-	515	37.7	1 365	8.2	424	907	34
3. Studies and support services	1 487	94.8	-	-	-	-	81	5.2	1 568	9.5	794	693	81
Subtotal Technical Assistance, Training & Studies	3 674	84.8	-	-	-	-	659	15.2	4 332	26.1	1 907	2 248	178
D. Funds													
1. Community development investment funds	2 211	80.0	276	10.0	-	-	276	10.0	2 764	16.7	553	1 934	276
2. Microfinance credit activities	951	95.0	-	-	-	-	50	5.0	1 001	6.0	392	560	50
3. Fishing licence surrender	-	-	-	-	-	-	1 618	100.0	1 618	9.8	-	1 618	-
Subtotal Funds	3 162	58.7	276	5.1	-	-	1 945	36.1	5 383	32.5	944	4 112	326
E. Operating Costs													
1. Staff salaries	412	28.6	-	-	59	4.1	967	67.3	1 438	8.7	6	1 288	144
2. Operation and maintenance	-	-	225	19.6	130	11.3	792	69.0	1 148	6.9	389	628	131
Subtotal Operating Costs	412	15.9	225	8.7	189	7.3	1 759	68.1	2 585	15.6	395	1 915	275
Total	11 117	67.1	559	3.4	189	1.1	4 708	28.4	16 573	100.0	5 900	9 571	1 101



ORGANIZATION AND MANAGEMENT

1. Project design will be based on a demand-driven approach. Ultimate implementation responsibilities will rest with the beneficiaries in collaboration and cooperation with the public and private sectors and civil-society organizations, including NGOs. The role of the Government will be that of a facilitator, regulator, supervisor and monitor. MOF will play a key role within this framework, in terms of providing strategic policy direction, guidance and coordination, including fund disbursement, and it will be assisted by MEDPRD in the planning and M&E of the entire programme. To the extent possible, responsibility and accountability will be decentralized, whereby each of the administrative ministries/departments will be responsible, under the overall coordination of PSC, for carrying the functions and activities related to their domain. The key implementation ministries will include MOA, specifically IA and AREU; MOFC, specifically FPS and AFRC; MFWFCD, MURD and the Ministry of Rodrigues/Rodrigues Island Administration. DBM and NEB will be responsible for the on-lending of credit to microenterprises and FAD fisheries, both directly and through the financial intermediaries.

A. Programme Organization and Management

2. A PCU will be established within MOF both to oversee and facilitate implementation and to carry out programme M&E functions. PCU's major functions will include: compilation and preparation of AWP/Bs, procurement, disbursement of funds, preparation of quarterly and annual reports, and acting as PSC secretariat. Coordination of ministerial agencies and NGOs will be ensured by a PSC to be constituted with appropriate terms of reference under MOF, with representatives of the implementing agencies, beneficiaries and NGOs. Major donors such as EU, France, India, Japan, United Kingdom, UNDP and United States, will also be represented to ensure donor complementarity and avoid duplication of aid resources. The members' main responsibilities will be to assist and facilitate the work of implementing agencies in accordance with the policy guidelines of PSC. Other functions will include: (i) formulation of plans and policy, and inter-sectoral and donor coordination; (ii) review and confirmation of major appointments; (iii) review and approval of the AWP/B and procurement actions; (iv) review, approval and follow-up of decisions on audit and progress and supervision reports; and (v) delegation and decentralization of authority, as and when necessary, to ensure rapid implementation and disbursements, etc.

3. The PCU will be headed by a programme coordinator supported by a locally-recruited finance officer, an M&E officer and general support staff. The programme coordinator will be responsible for the operation of the Special Account, and will act as the focal point for contacts with the cooperating institution and IFAD.

4. Implementation of individual subprogrammes will be the responsibility of the following ministries and agencies:



APPENDIX V

Ministries	Subprogrammes
Ministry of Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> – Irrigated Agricultural Development: by Irrigation Authority (IA) – Extension by AREU
Ministry of Fisheries and Cooperatives	<ul style="list-style-type: none"> – FAD Fisheries Development: Fisheries Division
Ministry of Women Family Welfare and Child Development, in collaboration with the Ministry of Urban and Rural Development	<ul style="list-style-type: none"> – Community Development - Mauritius – Microenterprise and Microfinance
Ministry of Rodrigues through the Island Administration	<ul style="list-style-type: none"> – Community Development, Rodrigues
Ministry of Finance	<ul style="list-style-type: none"> – Inter-agency coordination, AWP/B, disbursement, procurement by PCU
Ministry of Economic, Development, Productivity and Regional Development	<ul style="list-style-type: none"> – Monitoring, evaluation and studies

5. In order to expedite and decentralize implementation responsibilities, two lower-level management teams - JPIU and PIC will be set up to execute and synergize the subprogrammes for community development on Mauritius Island and microenterprise/microfinance, respectively, both of which will serve a similar target area but with complementary deliveries of economic infrastructure and income-generating resources. A common financial controller within JPIU will also ensure the application of proper accounting procedures and practices for the two subprogrammes. Secondly, a PMUR will be set up in Rodrigues to coordinate implementation activities for that island, including fisheries, agriculture, and community development. The procedures for completing AWP/Bs for individual subprogrammes and their subsequent integration by PCU into an overall AWP/B for the programme confers both flexibility and ability to change direction in light of emergent results, as well as an opportunity for beneficiary dialogue. Because of the importance the AWP/B has in programme orientation, an assurance will be sought from the Government during loan negotiations that MOF will submit the AWP/B to IFAD and the cooperating institution for review before finalization.

B. Implementation Arrangements

Irrigated Agricultural Development

6. The IA within MOA will be the lead agency for implementation of the irrigation subprogramme, assisted by the WUAs, selected NGO and AREU, which will be responsible for farm extension for non-cane crops. Private-sector contractors will carry out the civil works. Derocking will be carried out by the Sugar Plantations Mechanical Pool Corporation or by private contractors.

7. As lead agency for this subprogramme, IA will be responsible for rehabilitation and renovation of the 250 ha of existing small-scale irrigation schemes and for developing 150 ha of new small-scale schemes. The criteria for the selection and development of new irrigation project sites have been incorporated into a six-stage process involving basic feasibility studies, dialogue and implementation. The first stage will begin with a preliminary feasibility assessment based on project proposals received from the beneficiaries. Potential beneficiaries will not be engaged during the initial stage so as to avoid raising expectations prematurely. Most the work at this stage will be carried out by IA at relatively low cost and using secondary information. The second stage will involve discussions with potential beneficiaries regarding alternative design options and costs. The third stage will involve a formal socio-economic survey by a specialized independent contractor/NGO to ensure that the large majority of farmers who should benefit from the scheme constitute a suitable target group, and that they will have sufficient incentive to participate in the project. This will be followed, in the fourth stage, by the preparation of detailed engineering designs taking into account farmer preferences. During the fifth stage, beneficiaries will enter into a formal agreement with IA, stipulating the obligations of Government and farmers. At this stage, farmers will be required to demonstrate that they have the means to finance their share of the investments, either



with their own resources or using (project-financed) credit from DBM and NEB. The sixth and final stage will involve the construction of new schemes and training of farmers and WUAs. The major functions of IA will consist of: (i) contracting local NGOs for the formation of groups, training, and providing support to the WUAs; (ii) preparing preliminary designs for irrigation works, drawing up and executing contracts with local private civil-works contractors, supervising implementation of civil works, carrying out procurement-related activities and O&M of the out-field irrigation system¹; (iii) overall M&E; (iv) assisting in the collection of water rates and irrigation charges from WUAs and other beneficiaries; (v) planning, preparation of AWP/Bs, drawing up agreements with WUAs and arranging for phased transfer to WUAs of irrigation system field equipment; and (vi) carrying out initial surveys, design and cost estimates, either with its own staff or through local consulting firms. Local NGOs will be contracted by the communication development officer of IA to assist in the formation and support of WUAs, one for each scheme or irrigation block. The NGOs will provide leadership training and strengthen group management skills, carry out PRA surveys and studies, and assist in supervision.

8. As beneficiary groups, WUAs will play a key role in irrigation development and be responsible for O&M of in-field systems, equipment and irrigation works. The WUAs will be actively involved in all decision-making processes, from system design to implementation. Their agreement to bear responsibility for O&M of their irrigation in-field system will be a condition of disbursement for the relevant irrigation block or scheme. To become eligible for assistance, all irrigator groups will need to be registered as WUAs or have equivalent legal status.

9. The Agricultural Research and Extension Unit will be responsible for non-sugar cane crop extension, on-farm technology testing, and dissemination of improved production packages and market situation reports to farmers. To this end, it will collaborate with the Farmer Service Centre.

Fisheries Development

10. The MOFC will be responsible for implementing the fisheries subprogramme through the Permanent Secretary for Fisheries. The latter will ensure active cooperation and coordination between the two major implementing agencies, FPS and AFRC, together with the National Coast Guard, the Harbour Authority, the Ministry of Tourism and the Director of Shipping of the Ministry of Transport. DBM and NEB will be responsible for providing credit for the purchase of fishing boats and equipment; priority for such loans will be given to registered fishermen under the programme. However, other potential investors may receive loans provided they meet agreed selection criteria as conditions for loan eligibility. The major implementation responsibilities of other participating agencies, including beneficiaries, will be as follows:

- (a) Albion Fisheries Research Centre will be mainly responsible for: (i) prior assessment and monitoring of the proposed development of FAD fisheries; (ii) implementation of the training programme at Trou Fanfaron for fishermen who enter into loan agreements with DBM for the purchase of fishing boats or who may be recruited as assistant fishermen for FAD fisheries; and (iii) construction, maintenance and placement of FADs and technical innovations for FADs.
- (b) The FPS will be responsible for enforcing the Fisheries Act and the Environment Act, in cooperation with other ministries. Monitoring, control, surveillance and enforcement of FAD fisheries will be carried out by FPS. In addition to enforcing fishing regulations, the responsibilities of FPS will also include registration of fishermen and fishing boats, collection of catch data, extension of technical assistance, training, implementation of the lagoon

¹ Weir, pumping station, main and sub-main pipelines.



APPENDIX V

monitoring programme, and reporting weather data to the Meteorology Centre. The present national legal framework for monitoring, control and surveillance does not cover FADs. The Government will need to ensure that there is an adequate legal basis to restrict access to FAD fisheries through authorizations/licences; limit the number of FADs to be deployed; and establish a system of FADs (an inner ring) within the territorial sea area that will be for the sole use of artisanal fishermen. Appropriate regulatory framework conditions will be put in place for the proper development of FAD fisheries.

- (c) Fishermen and women participating in FAD fisheries will, to the extent possible, be involved in management decisions about the fishing regime. Specifically, beneficiaries will be involved in: (i) monitoring the conditions of FADs; (ii) reporting the presence of unauthorized activities in the vicinity of FADs; (iii) reporting any interference by maritime traffic; (iv) minor maintenance of FADs; (v) the decision process for deployment of FADs; (vi) technical development of FADs; (vii) participation in regular discussions with the administration about fishery management; and (viii) contributions to FAD annual maintenance costs through a common maintenance fund, with the Government meeting the balance of needed annual costs.

Microenterprises and Microfinance

11. Within the overall framework of the PCU and under the supervision and guidance of PSC, this subprogramme will be implemented by MFWFCD, DBM and NEB. Implementation will be coordinated by the PIC, to be constituted under the chairmanship of the Permanent Secretary of MFWFCD with representatives from concerned agencies. The WEU, which will be strengthened through the support facilities of the subprogramme, will be the key unit for development of microenterprises. Five EDOs will be recruited and trained for this purpose. A microenterprise evaluation committee (MEEC) will be established within WEU with the following members: head of WEU, chairman; EDO/MEEC, secretary; and representatives of DBM, NEB, financial intermediaries and WEU technical divisions as members. The responsibilities of MEEC will be to: (i) draw up guidelines/eligibility criteria for microenterprise proposals; (ii) ensure identification and selection of target clients; (iii) consider the proposals of EDOs on a case-by-case basis and suggest measures to improve the quality/viability of the proposals; (iv) recommend feasible proposals to DBM, NEB and financial intermediaries for loan approval, sanction and disbursement; (v) deal with special problems of assisted enterprises; and (vi) review periodic monitoring reports. The recommendations of MEEC will be reviewed by PIC.

12. The MEEC will meet periodically, and evaluate applications received from the field and the financial intermediaries. Under subsidiary loan agreements, DBM and NEB will have lead responsibility for microfinance operations and mainly administer wholesale credit through: (i) five CCUs selected on the basis of agreed eligibility criteria; and (ii) an international NGO contracted to provide consultancy services in developing rural financial services. Its retail operations will be managed by the Agricultural Department (Microcredit Cell). The subprogramme will support the mobilization of consultancy services from an accredited international NGO.

13. DBM and NEB will provide wholesale credit funds in tranches (based on the recommended proposals submitted through MEEC) to the accredited international NGO, on suitable terms and conditions to be determined at the time of appraising the proposals received from them. A similar procedure will be followed with respect to extending loans from DBM and NEB to other financial intermediaries (CCUs) for their retail credit operations. The financial intermediaries will be selected on the basis of various performance indicators, including overall objectives of lending, present capital adequacy and liquidity ratios, return to equity, annual financial margin and availability of other support services. Most of the credit will be provided on the basis of term loans, with a viable rate of interest to be determined annually based on a review carried out by the Government and IFAD. The



interest rate among the subsectors will be allowed to vary to ensure viability of the subprogramme activities. Necessary revolving funds will be established in DBM, NEB and financial intermediaries, in accordance with prudent bank guidelines to facilitate efficient and timely implementation. The FI's will use appropriate financial analysis methods for investment decisions to approve its subloans to beneficiaries, such as the internal rate of return, net return on equity, a cut-off-rate for accepting or rejecting proposals and other measures as applicable. The Government will bear the foreign exchange risk of the loans to be provided to DBM and NEB.

Community Development

14. **Mauritius.** MFWWCD will be the lead agency for implementation of the community development subprogramme in Mauritius, with technical support from MURD field officers. A JPIU within MFWWCD will have overall responsibility for programme coordination and management, while implementation will be entrusted to communities, local organizations and NGOs. MFWWCD will either recruit or reassign an experienced senior candidate as programme coordinator, assisted by a deputy programme coordinator and a financial controller. A programme technical committee (PTC), comprising representatives of MFWWCD, MURD, MEDPRD and civil-society organizations, will be established with responsibility for reviewing proposed community-based initiatives. Detailed guidelines and criteria for evaluation and approval of the community-based initiatives will be prepared prior to programme start-up and presented for approval of the PTC, the cooperating institution and IFAD.

15. The PTC, MFWWCD, MURD field officers and NGOs will be responsible for providing technical support to the communities in the formulation, design, appraisal and implementation of their initiatives. MURD's rural development officers will provide support both to the PCU and the participating communities in the implementation of infrastructure microprojects. The PCU and MFWWCD will consult with district councils and ensure that they are regularly kept informed of programme details and development initiatives planned for VCAs within their area.

16. **Rodrigues.** The Rodrigues management unit (PCU-R) will be responsible for the implementation of the subprogramme, with technical and administrative support from the Island Administration, short-term contract staff (i.e. financial controller, procurement officer and M&E specialist) and two support staff. A senior and widely-experienced candidate will be appointed by the Government as programme coordinator for Rodrigues (PC-R), who will be assisted by a Rodrigues deputy programme coordinator (DPC-R), a contracted financial controller and a procurement officer. The PCU will be responsible for the identification of project proposals through participatory planning approaches and will proceed with a technical, economic and social assessment of these proposals within the scope and objectives of the programme.

17. The selection of investment options within individual communities will be based on criteria that demonstrate: (i) community involvement in both the planning and implementation phases of the selected activity, including contributions from the beneficiaries in the form of labour inputs, provision of local materials or possibly the cash payment of a percentage of the total costs; (ii) agreement to receive suitable training to ensure sustainability in the operation and management of the community asset created by the programme and for group training for commercial activities (e.g., bookkeeping, accounting, simple business operations); and (iii) a commitment to contribute and maintain an agreed share as a proportion of total investment costs per beneficiary.



C. Monitoring and Evaluation and Reporting

18. The participatory nature of the programme influences the guiding principles of its M&E approach and methodology. The bottom-up approach adopted by the programme, the process of needs assessment, planning, design and implementation, and of community-based organizations representing the beneficiaries, provides foundation for a PME that provides opportunities for reporting and feedback from the beneficiaries, allows for continuous application of successful learning experience to implementation, and generates information that is needed for strategic decision-making.

19. The PME system will ascertain progress of subprogramme deliverables (i.e. inputs, activities and outputs) and process (i.e. sustainability, capacity-building and replicability) at the community, service provider and programme levels. The overall responsibility for PME of the subprogrammes will rest with the coordinators of individual subprogrammes and take place at three levels, i.e. beneficiary, subprogramme and MEDPRD, IFAD and cooperating institution.

20. At the subprogramme level, the monitoring cycle will involve the following sequence: (i) a focus group baseline survey will be undertaken during the initial phase, representing a benchmark for monitoring impact(s) of the subprogramme's financed interventions; (ii) the establishment of a subprogramme management information system with emphasis on four core variables; (a) physical progress; (b) sustainability of funded initiatives; (c) efficient use of funded facilities; and (d) replicability of programme activities; (iii) formulation of an overall PME plan. The PIU could, at the regional workshops, dedicate a day to develop a PME plan; (iv) identifying indicators; (v) determine information sources and design data collection tools; and (v) analyse and test PME data. The PIU and MEDPRD will, at an early stage, assess the relevance of the collected data jointly with other stakeholders

21. The programme will use the following reporting and review arrangements in order to ensure effective implementation:

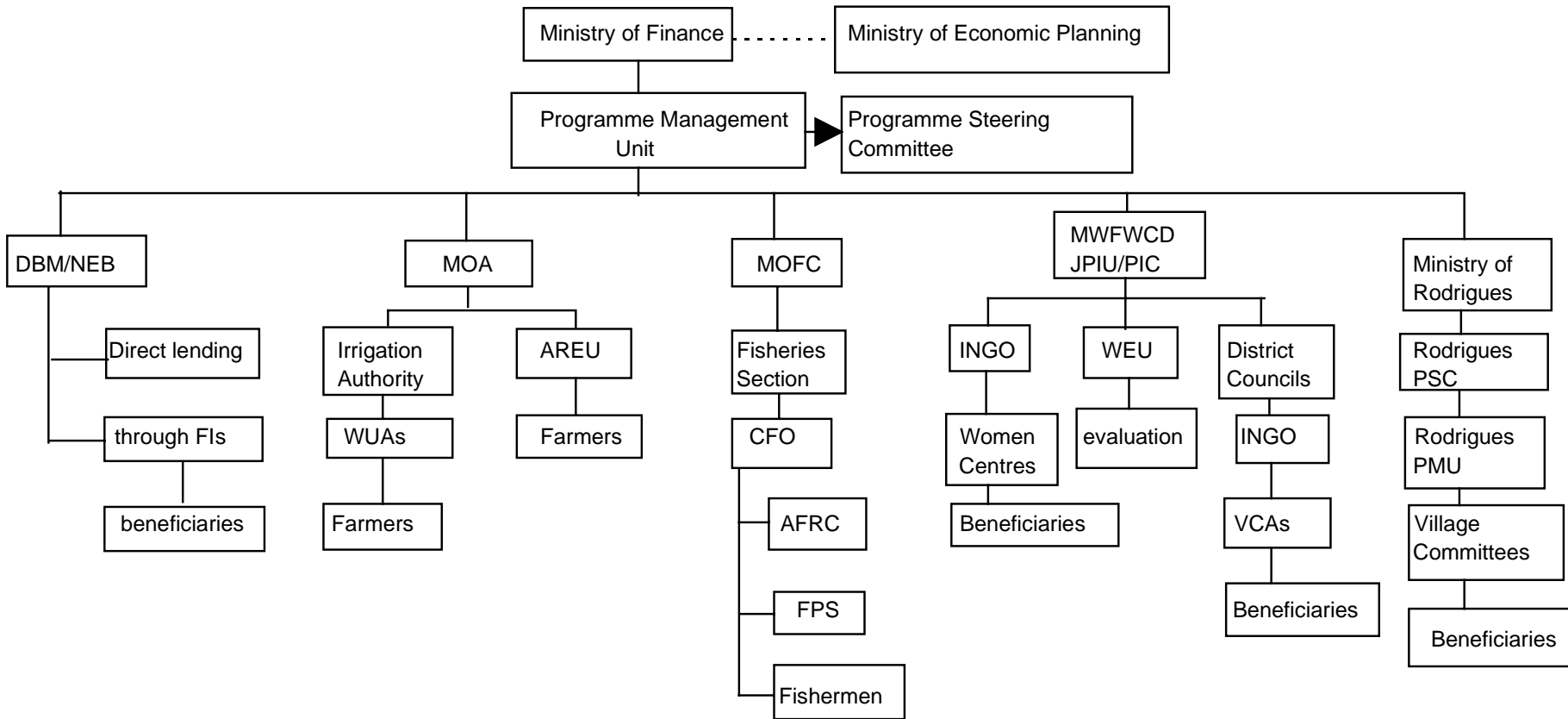
- (a) Progress reports. Quarterly and annual progress and financial reports based on an agreed format to be submitted by the respective subprogramme PCU heads to the PCU's M&E officer and IFAD.
- (b) A mid-term review will be carried out by the Government and MOF in consultation with IFAD/UNOPS by the end of the third year of the programme, i.e. about 2002. This review will cover all aspects, particularly costs and effectiveness, of irrigated agriculture, FAD fisheries, microenterprises, credit outreach, NGO performance and DBM and NEB loan portfolio performance. The findings of the review will form the basis of any mid-course correction to be introduced in the further implementation of the programme.
- (c) A programme completion report will be submitted within six months of the closing of the programme loan, highlighting the major findings, results and impact on the beneficiaries. The programme completion report will be furnished to IFAD within six months of the programme closing date.



D. IFAD/UNOPS Supervision

22. The first IFAD/UNOPS supervision mission will complete the orientation training and workshop for key personnel in MOF and other participating agencies on the detailed aspects of programme components, procurement, IFAD disbursement procedures, monitoring and progress reporting requirements, Special Accounts operations, statements of expenditures, accounting procedures, and programme accounting and audit requirements, etc. Subsequent supervision missions will include an appropriate mix of technical and financial skills necessary to review the social, financial and institutional aspects of the Programme. MOF will be responsible for coordination of IFAD/UNOPS missions; and MOA, MOFC, MFWFCD, MEDPRD and MR will provide logistic support, and arrange to supply all information and reports required by the supervision missions and counterpart staff to participate in the periodic IFAD/UNOPS reviews.

ORGANIGRAMME



FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS

Financial Analysis

1. Financial analyses have been conducted to assess how the proposed investments and new technologies will affect beneficiaries' net income, and whether the magnitude of the incremental net benefit will be adequate to encourage them to participate in the programme. The findings of the analyses for each of the subprogrammes are summarized as follows:

- (a) **Irrigated agriculture.** Net income increase appears to be high in relative terms (26% to over 100%) and will be likely to attract farmers' participation in the subprogramme. Returns to investments in irrigation will be much higher for farms specialized in vegetable production or in growing a mix of cane and vegetables than for those involved in cane production only. For a 0.3 ha holding, the irrigated cane farmers will be able to obtain a minimum financial return of MUR 6 000 for the next ten years;
- (b) **Fisheries development.** Rates of return on investment (after financing) will be high in both Mauritius and Rodrigues, estimated at over 100% and 200%, respectively. The net incremental income of the fishing household is estimated to reach around MUR 20 000/year in Mauritius island and around MUR 33 700/year in Rodrigues; and
- (c) **Microenterprise and microfinance.** Five possible models for microenterprises have been developed and all show high profitability, ranging from MUR 14 000/year to MUR 36 000/year and returns on sales ranging from 17% to 33%.

Economic Analysis

2. The economic analysis has been conducted over a 20-year period for the fisheries development and irrigated agriculture subprogrammes, and over ten years for the microenterprise and microfinance subprogrammes. No economic analysis was undertaken for the community development subprogrammes in view of the nature of these investments, which will combine both social and economic objectives. All prices are expressed in constant June 1998 values. All costs that are directly related to expected benefits have been considered, including training, technical assistance and O&M. Costs for which no benefits can be quantified have been eliminated. Financial prices have been converted into economic values by removing taxes on input and investment costs as well as transfers (credit and subsidies). Given that the Mauritian economy is open, with low import and internal taxes, no standard conversion factor has been applied.

3. Financial prices of vegetables and fish are considered as reflecting economic values for those products. The sugar cane price paid to Mauritius planters is directly linked to the EU sugar price. Based on these assumptions, the ERR has been calculated for each of the subprogrammes.

- (a) **Irrigated agriculture.** The ERR is high for improving sprinklers on existing schemes, ranging between 31-33%, and the variations are largely due to the various sugar price assumptions used. The overall subprogramme is economically viable as it yields an ERR ranging between 15% and 18%, even if the costs of support to WUAs were fully accounted for (without quantifying its associated long-term benefits).
- (b) **Fisheries development.** The subprogramme is economically viable as its ERR is estimated at 14% (13% in Mauritius and 15% in Rodrigues). The ERR is quite sensitive to any decrease in



APPENDIX VI

benefits or cost increases. If subprogramme costs were increased by 30%, the ERR would establish itself at 11%; and a 20% decrease of benefits would reduce the ERR to 9%. Nevertheless, it is to be noted that fish catch per day and fish prices have been taken on the conservative side, while costs have been carefully assessed. Hence, such dramatic variations in costs/benefits are not likely to occur.

- (c) **Microenterprise and microfinance.** Calculations made for estimating the economic viability of this subprogramme are very indicative since a diversity of microenterprises will be promoted under the programme. The economic analysis is based on an average model constructed from five microenterprises. As the investment and recurrent costs of the subprogramme are low and microenterprises are very profitable, the ERR is very high (46%) even for a 10-year stream of costs and benefits. However, the ERR is more sensitive to decreases in benefits than increases in costs. Nevertheless, the ERR was in all cases tested as above 23%.

4. **Overall programme.** The indicative ERR for the overall programme (excluding community development costs) is high, estimated at 27%. The ERR is sensitive to any variations in costs or benefits.

Cost Recovery

5. **Irrigation O&M charges.** Members of WUAs, or alternative functional groups such as LAMUs, using irrigation schemes financed by the programme, whether new or existing schemes, will make a contribution to the overall annual costs for O&M. These include labour costs for moving the sprinklers and operating the headwork, electricity charges, and O&M costs of the in-field equipment. The latter will be transferred to WUAs by IA once the WUAs are properly constituted and legally registered. All other O&M costs, i.e. those related to the headwork and pipelines, will be borne by IA in line with ongoing government policies. The WUAs will meet the cost of replacements or repairs to structures in line with the principles of participatory irrigation management. Their contributions will be in cash when structures need to be repaired or replaced, and in-kind if construction materials or labour are needed. In the representative farm models, the assumed irrigation charges borne by the irrigator/hectare for new schemes has been estimated at MUR 6 200/ha¹ and have the following breakdown.

IRRIGATION CHARGE PER HA PAID BY FARMERS ON NEW SCHEMES

Component	Amount per ha a/	
	(MUR)	(USD)
Water rate a/ (ex. for sugar cane and sprinkler)	70	3
Labour costs	4 030	168
Electricity charges	1 000	42
In-field equipment maintenance costs	1 100	169
Total	6 200	258

a/ Figures rounded up.

6. **Capital contributions by beneficiaries.** Planters and farmers will make a marginal contribution to the capital costs of rehabilitating existing irrigation schemes or developing new schemes. They will make an up-front contribution of 10% of the capital costs of in-field equipment and a contribution to the derocking costs of MUR 29 000/ha. Farmers' contribution to in-field equipment costs are assumed in the farm models at MUR 4 400/ha for new sprinkler irrigation,

¹ As against the real cost, farmers pay on average MUR 4 200/ha at present, but this figure varies between schemes.



MUR 1 000/ha for improving existing sprinklers, MUR 5 220/ha for converting existing sprinkler to drip irrigation, and MUR 3 000 for derocking operations.

7. The justification for the large capital expenditure borne by the Government for irrigation and derocking is that the economic returns to the country as a whole are larger than the financial returns to the individual planter. If the net present value of the future benefit stream of new irrigation development is calculated on a per hectare basis, it will be equivalent to USD 7 500.

8. **FAD maintenance.** The overall financial return from each of the FAD fishery models is quite high and the programme does not envisage any difficulty for the fishermen to bear the O&M charges. The fishermen development subprogramme proposes that the FAD maintenance costs be progressively borne by the fishermen operating on FADs. This contribution will be met through levying an annual FAD boat licence fee proposed at MUR 2 500/year, or MUR 833 per fishermen. Representative fishing boat models demonstrate that such a cost could be easily met by fishermen, whose income is expected to increase by MUR 20 000/year in Mauritius and MUR 33 000/year in Rodrigues. By the end of the subprogramme, total licence fees levied by FPS in Mauritius and Rodrigues will amount to around MUR 0.55 million, which will be sufficient to cover the FAD maintenance costs (estimated at MUR 0.5 million).

9. **Community development and microenterprises.** Under the community development subprogrammes, beneficiaries are expected to contribute 10-20% to the various community initiatives to be supported by the subprogrammes, mainly in form of labour. Microentrepreneurs will contribute some 20-40% of total investment costs for the construction of worksheds attached to their houses for installing and developing their economic generating activities. For all three subprogrammes recurrent costs associated with the investments will be borne by the beneficiaries.

